

Déclaration de projet et Mise en compatibilité du
PLU 3.1 de Bordeaux Métropole pour la
construction d'un collège au Taillan-Médoc

PARTIE 1

**LE PROJET DE COLLEGE ET SON CARACTERE D'INTERET
GENERAL**

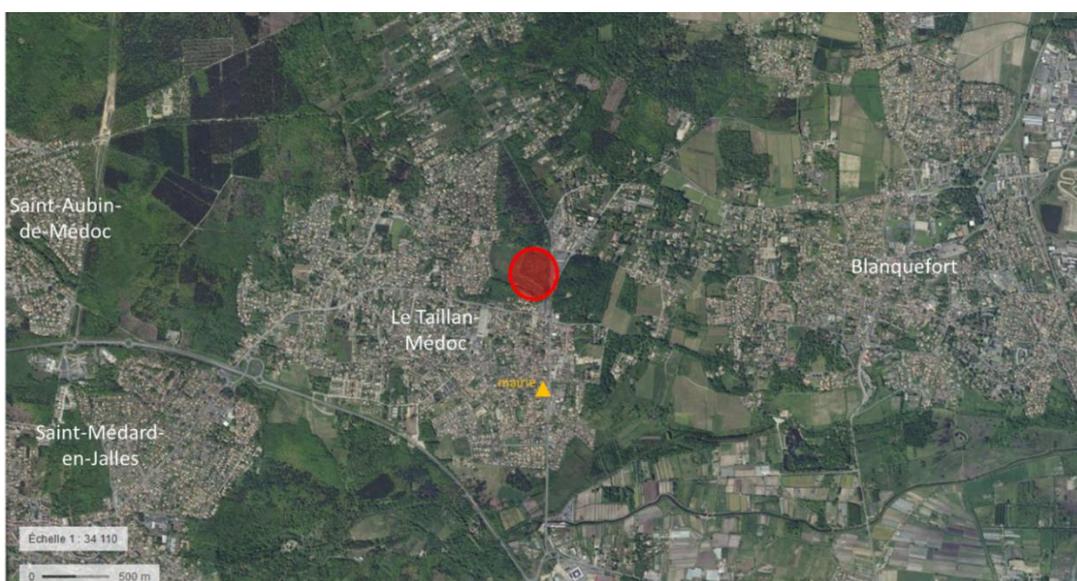
Objet de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

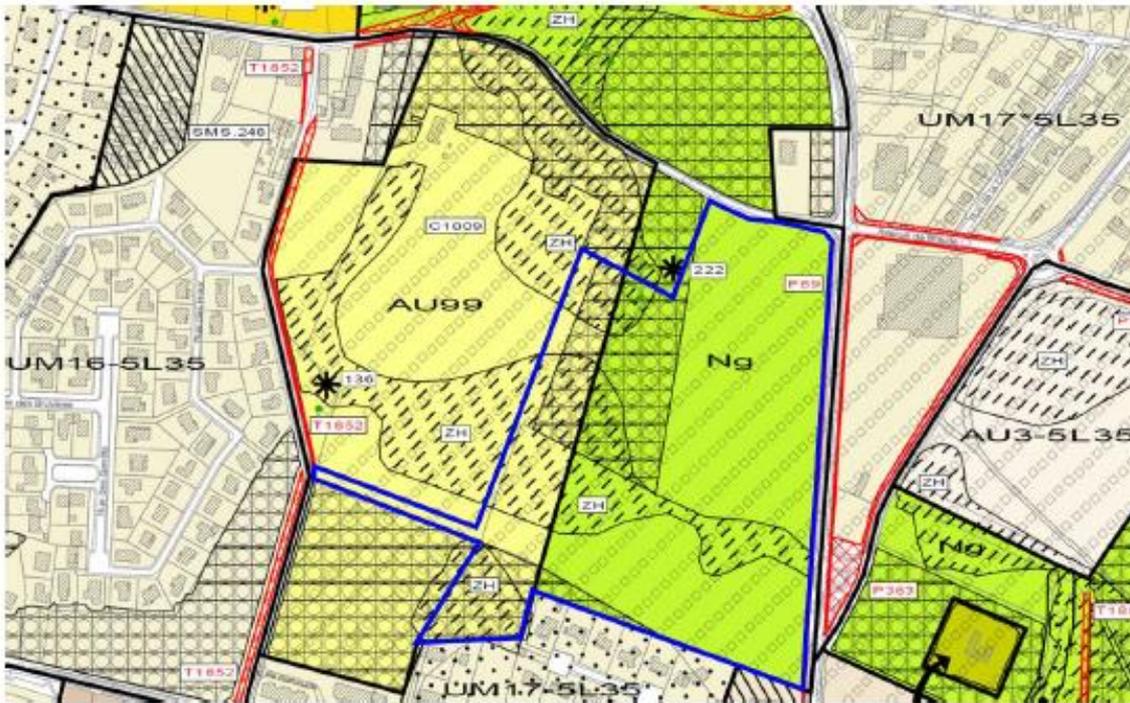
Le Département de la Gironde a engagé une procédure de Déclaration de Projet emportant la Mise en Compatibilité du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole pour permettre la réalisation d'un collège sur la commune du Taillan-Médoc, au niveau de l'Avenue de Soulac (RD 1), par la modification du zonage du PLU sur le site du projet de collège.

En effet, sur le plan du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole en vigueur, le site du projet est situé en zonages Ng « zone naturelle générique » et AU99 « zone à urbaniser à long terme », qui ne permettent pas la réalisation d'un collège.

Le projet de collège nécessite de faire évoluer ces zonages en zonage Ne « zone naturelle accueillant des équipements d'intérêt collectif ».

Cartes de localisation du projet





Les zones agricoles et naturelles (A et N)

- zones agricoles réservoirs de biodiversité
- zones agricoles génériques
- zones naturelles réservoirs de biodiversité
- zones naturelles génériques
- zones naturelles de loisirs et d'équipements
- zones naturelles spécifiques

Les zones à urbaniser (AU)

- zones AU multifonctionnelles
- zones AU spécifiques liées à l'économie
- zones AU99 : zones à urbaniser à long terme

DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, ZONES HUMIDES, A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- zone potentiellement humide
- terrain cultivé situé en zone urbaine (U) à protéger et inconstructible
- espace boisé classé existant ou à créer
- arbre isolé et référence de la fiche (à consulter dans l'Atlas des arbres isolés)
- plantation à réaliser au titre d'obligations paysagères prescrites par le règlement

dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine

- ensemble naturel bénéficiant de prescriptions particulières au titre des continuités écologiques et paysagères
 - espaces de paysage bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
 - ensembles bâtis et paysagers bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti, architectural et paysager
 - éléments bâtis bénéficiant de prescriptions particulières au titre de la protection du patrimoine architectural (se référer au document traitant des Dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine)
 - emplacement réservé de voirie
- fiche à consulter dans le document traitant des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine.
- se référer à la liste des emplacements réservés

La *partie 1* du dossier de Déclaration de Projet emportant la Mise en Compatibilité du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole a pour but de présenter le projet de collège au Taillan-Médoc et son site d'implantation, ainsi que d'apporter les éléments de justification du caractère d'intérêt général du projet.

SOMMAIRE

PARTIE 1 :

LE PROJET DE COLLEGE ET SON CARACTERE D'INTERET GENERAL

I.	LES ACTEURS DU PROJET : QUI FAIT QUOI ?.....	9
II.	PRESENTATION DU PROJET DE COLLEGE AU TAILLAN-MEDOC	11
II.1	Le Plan collèges engagé par le Département	11
II.2	Pourquoi un collège au Taillan-Médoc ?	13
II.3	Le projet de collège sur la commune du Taillan-Médoc.....	16
II.3.1	Les critères du choix du site.....	16
II.3.2	La présentation du site retenu	16
II.3.3	La redéfinition du « collège » en tant qu'objet bâti et lieu de vie	18
II.3.4	Le programme fonctionnel du collège du Taillan-Médoc	19
II.3.5	Le programme environnemental et performantiel	25
III.	JUSTIFICATION DU CARACTERE D'INTERET GENERAL DU COLLEGE.....	28

I. LES ACTEURS DU PROJET : QUI FAIT QUOI ?

Différents acteurs interviennent dans le cadre du projet de collège au Taillan-Médoc :

Le Département de la Gironde

Le domaine de l'Education, dans son acception la plus large, comporte plusieurs volets parmi lesquels le Département se voit confier des compétences obligatoires.

Ainsi, la construction, la maintenance des bâtiments, l'équipement numérique, la gestion de l'énergie, la restauration et l'hébergement, l'entretien, le fonctionnement et la définition des secteurs de recrutement scolaires constituent les missions obligatoires auxquelles doit répondre la politique départementale (*article L.213-2 du code de l'éducation*).

Le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. L'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative, sont à la charge du Département (*Loi Peillon du 8 juillet 2013*).

Le Département établit le programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges. A ce titre, le conseil départemental arrête, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité.

Dans le cadre du projet de collège, dont le site d'implantation est situé sur la commune du Taillan-Médoc, le Département de la Gironde est l'autorité administrative qui mène la procédure de déclaration de projet. Elle doit se prononcer sur l'intérêt général du projet de collège (déclaration de projet) qui emporte la mise en compatibilité du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole

Depuis le 1er janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé en 1968, est devenue Bordeaux Métropole en application de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).

Les décisions de Bordeaux Métropole sont prises par le Conseil de Métropole, organe délibérant qui réunit 105 conseillers issus des conseils municipaux des 28 communes qui la composent.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Bordeaux Métropole intervient sur les compétences transférées par les communes ou instituées par la loi, à l'intérieur de son périmètre géographique. Ainsi elle est notamment compétente en matière de Plan local d'urbanisme au titre de l'urbanisme, de transports urbains et déplacements, de voirie, de signalisation et de stationnement.

Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet, à l'issue de l'examen conjoint et de l'enquête publique, le Conseil de la métropole délibérera pour approuver la mise en compatibilité du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole.

La ville du Taillan-Médoc

La ville du Taillan-Médoc, où se situe le projet de collège, collabore à la procédure de mise en compatibilité du PLU menée par le Département de la Gironde. Elle aura à délivrer les autorisations de construire.

Dans le cadre de la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, d'autres acteurs interviendront :

➤ **Les citoyens**

Les citoyens sont au cœur du dispositif de concertation préalable et d'enquête publique. En plus d'être informés sur la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, ils peuvent soumettre leurs avis et suggestions au Département de la Gironde au cours des différents temps d'échanges organisés et via les outils contributifs mis en place.

➤ **La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)**

Les missions régionales d'autorité environnementale sont des entités indépendantes, créées en 2016 afin de pouvoir exprimer des avis notamment sur les plans et programmes (SCOT, PLU et cartes communales) et ainsi contribuer à un meilleur fonctionnement démocratique pour la préparation des décisions environnementales.

La MRAE Nouvelle Aquitaine sera saisie par l'autorité administrative menant la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU relative à la construction d'un collège au Taillan-Médoc dans le but d'émettre un avis sur l'évaluation environnementale.

➤ **La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF)**

La CDPENAF est consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

Elle associe des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, de la chambre d'agriculture... et rend un avis sur les procédures et projets qui lui sont soumis.

➤ **Les Personnes Publiques Associées (PPA)**

Les personnes publiques associées ont le rôle d'assurer la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts supra-communaux. Outre le représentant de l'Etat, elles sont constituées par l'ensemble des organismes publics représentant le territoire tels la Région, la Chambre de commerce et d'Industrie, la Chambre d'agriculture, la Chambre des métiers ou encore le Syndicat mixte du SCOT.

Lorsqu'une collectivité porte une procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'ensemble des PPA en sont notifiées. Elles peuvent émettre un avis qui est joint, le cas échéant, au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

➤ **La commission d'enquête publique**

La commission d'enquête publique est désignée par le président du tribunal administratif. Ses membres sont choisis à partir d'une liste de commissaires enquêteurs indépendants.

Organisée sur un mois, l'enquête publique permet aux citoyens de prendre connaissance du projet finalisé et de son enrichissement suite à la concertation préalable et à la réalisation de l'évaluation environnementale.

La commission d'enquête publique conduit l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision via notamment l'envoi d'observations.

A l'issue de l'enquête publique, la commission rédige un rapport et des conclusions. Elle émet un avis sur le projet. Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est alors éventuellement modifié pour tenir compte de l'enquête publique.

II. PRESENTATION DU PROJET DE COLLEGE AU TAILLAN-MEDOC

II.1 Le Plan collèges engagé par le Département

Depuis plusieurs années la Gironde gagne en moyenne 20 000 habitants supplémentaires. Le Département de la Gironde gère aujourd'hui **111 collèges publics** comptant près de 67 000 collégiens (rentrée 2022). Chaque année il consacre 122 millions d'euros au collège (soit plus de 2 500 € par élève par an). Or les prévisions démographiques prévoient une augmentation de près de 10 000 collégiens entre 2017 et 2025.

Pour répondre à cette croissance de la population collégienne en Gironde, le Département s'est engagé dans un Plan collèges qui prévoit, la **création de 14 nouveaux collèges et la réhabilitation de 10 collèges existants** représentant 670 millions d'euros d'investissement.

En décembre 2022, ce sont 10 collèges qui sont désormais ouverts et 5 collèges qui sont encore en construction ou réhabilitation (collèges d'Arveyres, Mérignac, Blanquefort, Le Barp et Lussac). 9 autres collèges vont eux aussi être lancés en construction ou en réhabilitation dans les mois à venir.

Lors de la rentrée 2022, 5 nouveaux collèges ont été inaugurés : Le Haillan, Bordeaux Lac, Le Pian-Médoc, Bordeaux Belcier et Saint-Selve.

L'ensemble des nouveaux collèges seront ouverts sur les territoires en proposant notamment des équipements à partager avec les acteurs locaux (associations sportives, artistiques...).

Ils répondront également aux exigences des bâtiments « basse consommation » qui ont également été revues pour une amélioration du cadre de vie : nouveaux espaces, nouvelles fonctionnalités (gymnase, salle d'activités), nouvelle ambition numérique, déploiement de la charte départementale de la restauration (approvisionnement en bio, gestion des déchets...).

Carte d'implantation des 14 nouveaux collèges et des 10 collèges en réhabilitation, dans le cadre du Plan collèges



Calendrier des livraisons des collèges

NOUVEAUX COLLÈGES

Constructions neuves	Livraison
Collège Bordeaux Mayaudon	rentrée 2021
Collège du Barp (MOA Région)	rentrée 2023
Collège Floirac (MOA EPA Euratlantique)	rentrée 2027-2028
Collège de Marsas	rentrée 2021
Collège du Haillan	rentrée 2022
Collège de Saint-Selve	rentrée 2022
Collège du Pian-Médoc	rentrée 2022
Collège de Bordeaux Lac	rentrée 2022
Collège de Bordeaux ZAC Saint Jean de Belcier	rentrée 2022
Collège de Fargues-Saint-Hilaire	non déterminé
Collège de Mérignac Beutre	rentrée 2025
Collège de Montussan	rentrée 2025
Collège Le Taillan-Médoc	rentrée 2026
Collège Métropole Sud	non déterminé

RÉHABILITATIONS

Réhabilitations	Livraison
Collège Cenon Jean Jaurès	septembre 2021
Collège Parempuyre	rentrée 2025
Collège Toulouse Lautrec à Langon	1 ^{er} trimestre 2022
Collège Henri de Navarre à Coutras	1 ^{er} trimestre 2026
Collège Emmanuel Dupaty à Blanquefort	rentrée 2024
Collège de Lussac	rentrée 2023
Collège Jean Auriac à Arveyres	2 ^e trimestre 2023
Collège Jules Ferry à Mérignac	1 ^{er} trimestre 2023
Collège Edouard Vaillant à Bordeaux	rentrée 2022
Collège Saint-Médard-en-Jalles	en cours de définition

II.2 Pourquoi un collège au Taillan-Médoc ?

La construction d'un collège au Taillan-Médoc doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

➤ Répondre aux besoins liés à la croissance démographique de la commune :

La commune du Taillan-Médoc connaît un dynamisme démographique très important, avec la création de plus de 140 logements par an et une population scolaire de plus de 2 300 élèves.

Alors que plus de 160 élèves taillanais entrent au collège chaque année, la commune du Taillan-Médoc - avec 10 000 habitants - est la seule ville de plus de 10 000 habitants en Gironde à ne pas disposer de collège.

Les collégiens taillanais sont actuellement répartis sur les collèges d'Eysines et de Saint-Aubin-de-Médoc, où 300 places seront manquantes à la rentrée 2026. L'implantation d'un nouveau collège sur la commune du Taillan-Médoc doit ainsi permettre de délester ces 2 collèges existants et d'offrir des capacités d'accueil suffisantes et des conditions d'accueil satisfaisantes pour les années à venir dans les 3 collèges.

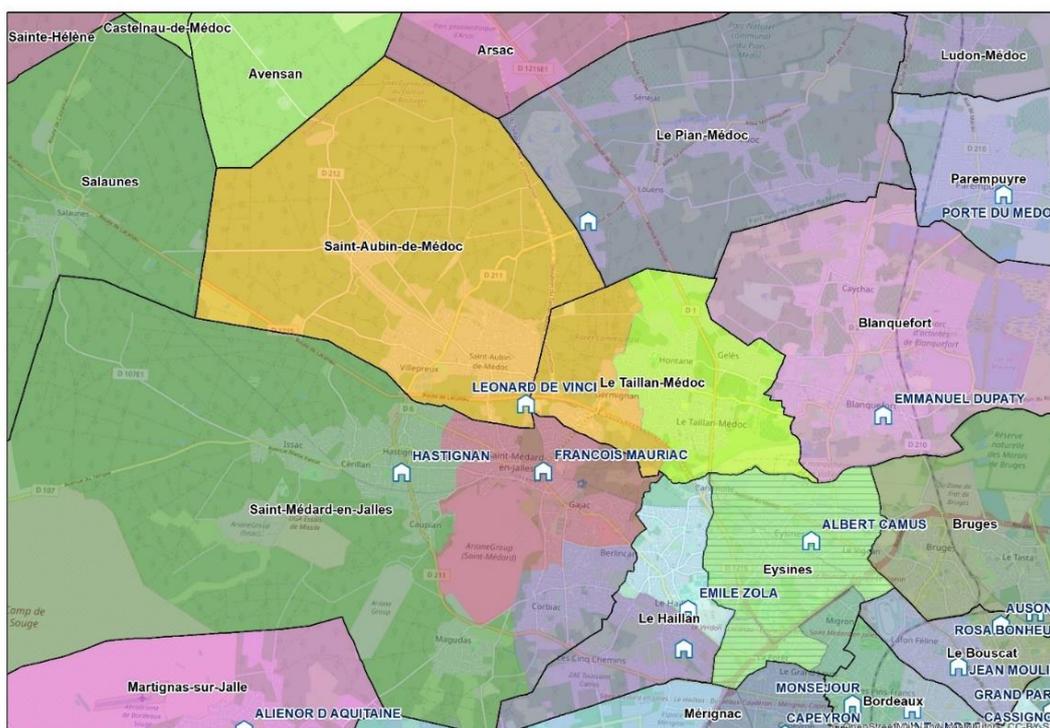
➤ Assurer une continuité dans l'apprentissage des élèves :

Les élèves de CM2 des écoles du Taillan-Médoc sont aujourd'hui « éclatés » sur deux établissements différents lors de leur rentrée en 6^{ème} : Eysines et Saint-Aubin-de-Médoc.

Les jeunes taillanais voient parfois des liens forts disparaître dû à cette affectation géographique dispersée, alors même qu'un collège sur la commune permettrait de favoriser une continuité dans la construction sociale des jeunes qui pourrait se poursuivre jusqu'à la fin de la 3^{ème}. De même, la ville et les structures jeunesse perdent le lien avec les jeunes à leur entrée en sixième, car ils ne fréquentent plus le territoire pour leurs loisirs, ce qui pose de grandes difficultés de mobilisation autour de la vie municipale.

➤ Répondre aux enjeux de mobilité à travers la création d'un nouvel établissement scolaire de proximité pour les jeunes taillanais :

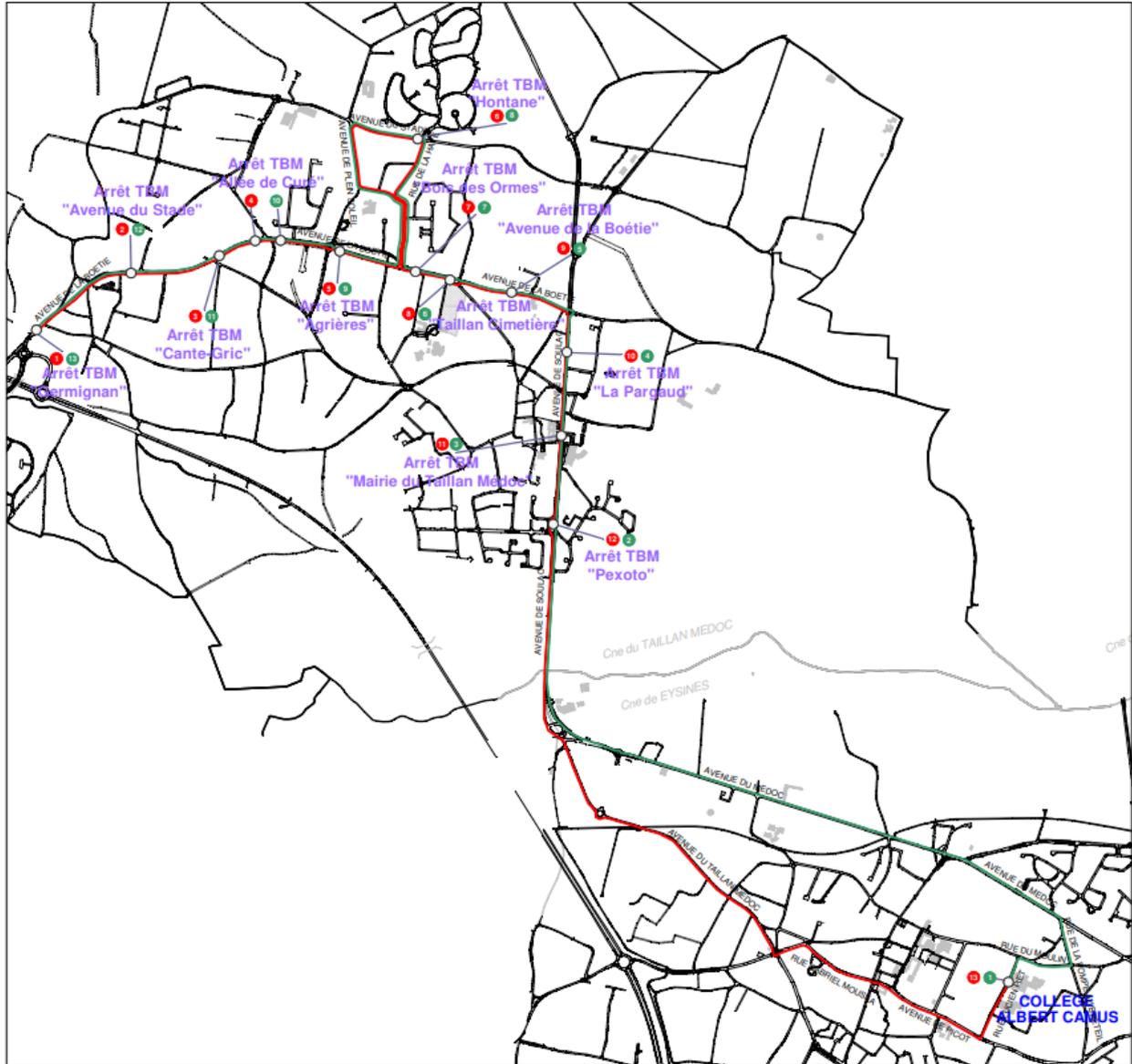
Actuellement, les élèves taillanais doivent se déplacer sur les collèges d'Eysines (collège Albert Camus) et de St Aubin-de-Médoc (collège Léonard de Vinci) pour être accueillis, ce qui engendre des déplacements quotidiens en cars scolaires.



Du lundi au vendredi durant les périodes scolaires, les cars traversent la quasi-totalité des quartiers de la commune du Taillan-Médoc, principalement à destination du collège d'Eysines (Albert Camus).

Plan du Ramassage scolaire vers le collège Albert Camus

PÔLE TERRITORIAL OUEST

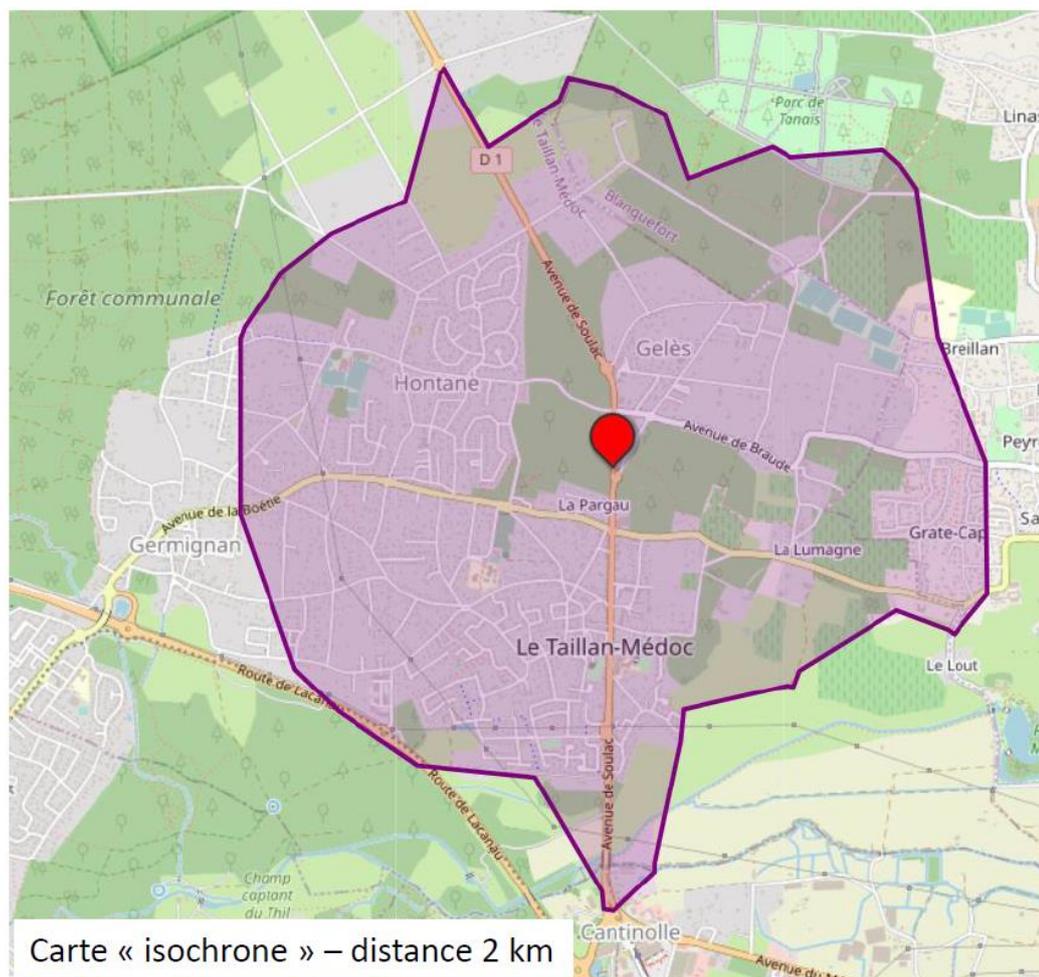


MATIN Horaires de passage			SOIR Horaires de passage			
km	Lundi au Vendredi		km	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi	Mercredi midi	
1	0,000	7h35	1	0,000	17h10	12h40
2		7h36	2		17h20	12h50
3		7h37	3		17h22	12h52
4		7h38	4		17h24	12h54
5		7h39	5		17h26	12h56
6		7h43	6		17h28	12h58
7		7h47	7		17h30	13h00
8		7h48	8		17h34	13h04
9		7h49	9		17h38	13h08
10		7h52	10		17h39	13h09
11		7h55	11		17h40	13h10
12		7h59	12		17h41	13h11
13	8.381	08h15	13	8.491	17h42	13h12

La construction d'un collège à proximité immédiate du centre-ville du Taillan-Médoc, sur un axe structurant (Avenue de Soulac) permettra de rapprocher les élèves taillanais de leur collège puisque la plupart des taillanais résideront à moins de 2km du futur établissement scolaire.

En effet, la quasi-totalité des quartiers de la commune, hormis l'Ouest du quartier Germignan, se situe à moins de 2km du projet de collège.

Carte isochrone¹ : distance 2km



Cette proximité du nouveau collège favorisera les modes de déplacements doux.

En effet, la ville du Taillan-Médoc poursuit le développement de son réseau de pistes cyclables et le programme du collège prévoit la création de 300 places pour les vélos des élèves, 50 places pour les trottinettes et 20 places pour les skates.

¹ Isochrone : distance effectuée à intervalle de temps égaux

II.3 Le projet de collège sur la commune du Taillan-Médoc

Le futur collège du Taillan-Médoc permettra d'accueillir 700 élèves, provenant pour la quasi-totalité de la commune du Taillan-Médoc. Il disposera d'une restauration avec cuisine de production sur place et d'équipements sportifs qui seront mis à disposition des associations sportives de la commune en dehors du temps scolaire.

L'objectif d'ouverture du collège du Taillan-Médoc est la rentrée de septembre 2026, où 300 places seront manquantes dans les collèges d'Eysines et de Saint-Aubin-de-Médoc.

Le Département de la Gironde assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction du nouveau collège, qui sera réalisée dans le cadre d'un marché global de performances avec 5 ans d'exploitation-maintenance.

II.3.1 Les critères du choix du site

L'implantation d'un nouveau collège 700 et de ses infrastructures annexes impose des contraintes d'aménagement particulières :

- Une surface minimale de 1,5 hectares,
- Un foncier maîtrisable et mobilisable dans des délais contraints au regard du calendrier impératif de livraison pour la rentrée scolaire 2026,
- Des infrastructures de desserte suffisantes pour assurer le transport et l'accès au site de manière sécurisé,
- La localisation du projet dans un secteur propice aux mobilités douces.

Par ailleurs, le choix du site est conditionné à une analyse des risques potentiels et de la sensibilité environnementale du secteur d'implantation envisagé afin de s'assurer de :

- La prise en compte et la gestion des risques naturels ou technologiques : zone inondable, remontée des nappes, retrait-gonflement des argiles, sites pollués selon les répertoires existants ou ayant accueilli une activité à risque...
- L'état des réseaux desservant le site ainsi que l'absence de servitude publique contraignante pour le projet et la présence des élèves ;
- De la protection de la ressource et du respect des enjeux environnementaux : protection de la ressource en eau, des trames vertes et bleues, des enjeux écologiques (zones humides, espèces protégées) ...

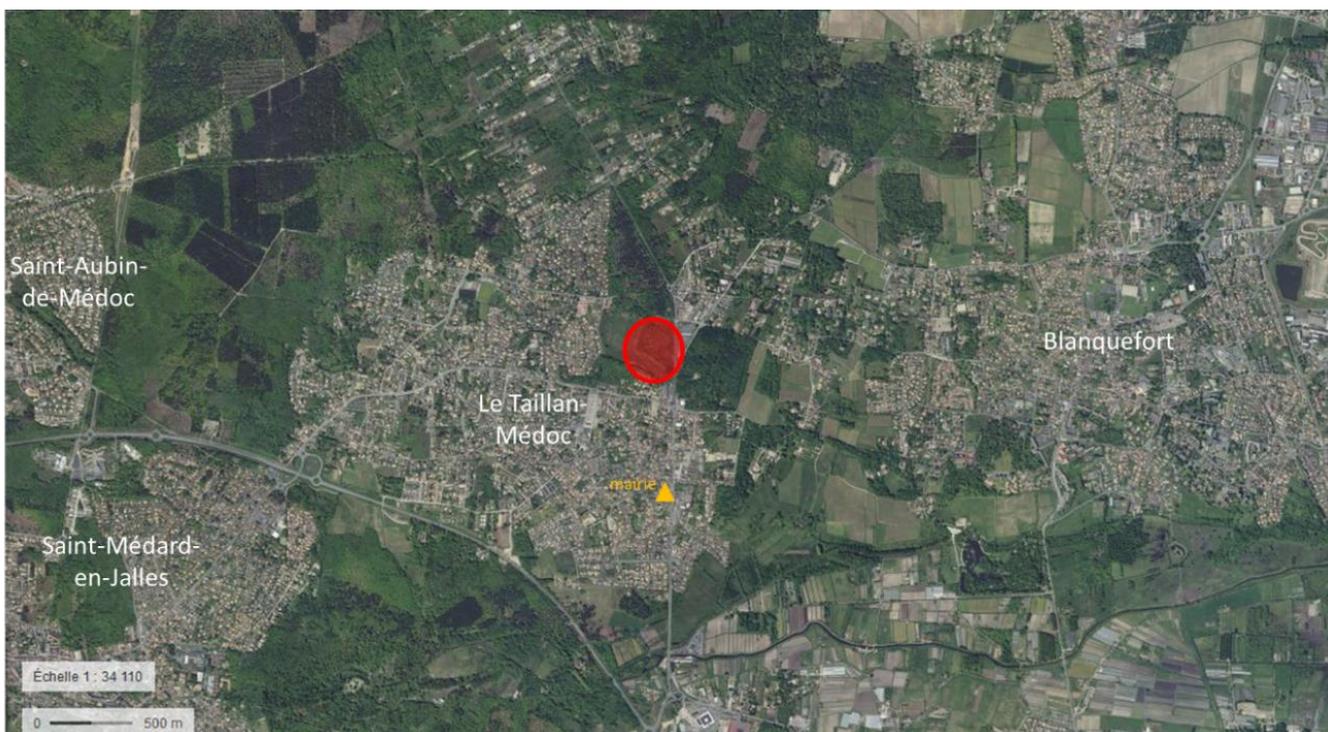
II.3.2 La présentation du site retenu

Le site retenu pour le projet de collège est situé à proximité du centre-ville, sur l'axe structurant de l'Avenue de Soulac (RD1). Il s'étend sur une superficie d'environ 8,44 Ha.

Il est délimité à l'Est par l'Avenue de Soulac, au Nord par l'Avenue du Stade, au Sud par une zone d'habitations pavillonnaires et à l'Ouest par une prairie.

Le site est libre de toute construction. Il est constitué majoritairement d'espaces boisés, ainsi que d'une prairie sur sa partie sud.

Le foncier appartient à la commune du Taillan-Médoc, qui cèdera au Département l'emprise foncière nécessaire à la construction du collège.



Le site est situé sur les parcelles référencées AI-309, AI-197, AI-314, AI-312 et AI-308 au cadastre.



Le site de 8,44 Ha n'est pas clôturé.

L'enceinte du futur collège sera totalement fermée, soit par les fronts bâtis, soit par une clôture d'une hauteur de 2m.

Concernant les abords du collège - situés sur le site et considérés comme espace public - les cheminements mode doux, les voiries d'accès, le parking visiteurs et le parvis extérieur ne sont pas prévus clôturés.

Il conviendra néanmoins d'éviter la divagation des collégiens sur les parcelles voisines, ces dernières présentant de grandes qualités environnementales. Une sensibilisation des élèves pourra être mise en place à chaque rentrée scolaire. Si cette mesure ne s'avérait pas efficace, une clôture très légère pourrait être envisagée.

II.3.3 La redéfinition du « collège » en tant qu'objet bâti et lieu de vie

Dans le cadre du Plan collèges, le Département de la Gironde a souhaité redéfinir le « collège » en tant qu'objet bâti et lieu de vie en questionnant l'ensemble de ses fonctionnalités.

Pour cela, il s'est appuyé sur un programme fonctionnel actualisé, répondant aux évolutions de l'environnement sociétal, du contexte éducatif et plaçant les collégiens, leurs besoins et leur bien-être, au cœur de la conception des ouvrages.

Les orientations politiques posées en amont de cette réflexion ont porté sur :

- Une **dimension de collège maîtrisée et plafonnée** portant à une capacité de 700 élèves pour le collège du Taillan-Médoc. Cette taille permet de mailler finement le territoire girondin en collèges, dans un souci de proximité des familles et de sérénité du climat scolaire ;
- Une **volonté de placer le collégien au centre de la démarche** en soulignant la nécessité de conditions d'accueil respectant des temps d'apprentissage, de détente et de socialisation ;
- Un **bien être recherché pour les usagers** par la maîtrise du confort de vie (visuel, acoustique, thermique), l'assurance d'une bonne qualité de l'air et l'accès à une alimentation de qualité pour tous

- Une **diversification possible des formes d'enseignement** à l'intérieur de la classe mais aussi plus globalement dans l'établissement, et une intégration des usages numériques ;
- Une **ouverture vers l'extérieur** autorisant une « mutualisation des espaces » ou tierce utilisation en dehors des temps scolaires, notamment par les associations sportives et culturelles de la commune où est située le collège ;
- Un **collège inscrit dans la transition écologique** qui veille à optimiser ses consommations énergétiques et son bilan carbone, à valoriser la biodiversité locale, à encourager l'emploi de matériaux biosourcés et de réemploi, et qui favorise l'usage des mobilités actives.

II.3.4 Le programme fonctionnel du collège du Taillan-Médoc

L'établissement accueillera 700 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Il disposera notamment de logements de fonction, d'une restauration avec cuisine de production et d'équipements sportifs (gymnase de type C, salle d'activité de type A, plateau sportif extérieur, piste d'athlétisme, aire de pentabond) qui seront mis à disposition des associations sportives de la commune hors temps scolaires.

L'ensemble bâtiminaire se développera sur environ 6 700 m² de surfaces utiles et comprendra 6 000 m² d'espaces extérieurs à l'intérieur de l'enceinte du collège, dont une cour de récréation avec préau de plus de 2 300 m².

Le collège devra projeter une image accueillante et sécurisante, d'ouverture vers l'extérieur, et disposer d'une identité valorisante tant esthétiquement et architecturalement qu'en terme de solutions techniques déployées et de matériaux mis en œuvre.

Fidèle aux valeurs portées par le Département de la Gironde, l'ensemble immobilier placera l'élève au cœur du dispositif, constituant un environnement favorable à son développement et à la diffusion du savoir. Le site, exemplaire en matière environnementale, attentif à l'avenir, doit permettre de former des esprits libres, curieux et responsables ; et aux enseignants et personnels de s'impliquer avec sérénité dans leurs missions au service de la société.

Dans le cadre du Plan collèges, le Département de la Gironde a initié une démarche d'élaboration d'un nouveau programme fonctionnel.

Ce programme fonctionnel résulte d'un travail collaboratif engagé avec :

- les services de l'Education Nationale, notamment, Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux des différentes disciplines enseignées en collège y compris la discipline Education Physique et Sportive (EPS),
- les professeurs représentant le corps enseignant,
- les équipes de direction des collèges, à travers les apports de la commission technique Départementale des collèges,
- les agents Départementaux des services centraux de la direction des collèges en charge de la construction, de la maintenance et de la restauration scolaire
- la Direction Générale Adjointe en charge de la Jeunesse.

Ce travail s'est également appuyé sur les observations formulées par :

- les groupes de travail organisés au sein du conseil départemental et conseil départemental des jeunes (CDJ) ;
- les représentations syndicales des personnels techniques des établissements publics locaux d'enseignement (ATTEE) du Département de la Gironde ;
- les retours d'expériences des agents de la Direction des collèges.

Les enjeux du programme

Le programme du collège s'appuie sur les 5 grands enjeux du Guide « Bâtir l'Ecole » du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ainsi que sur les objectifs qui en découlent.

Un lieu d'apprentissage, d'enseignement et de production

- Favoriser les différents temps d'apprentissages de l'élève et la pluralité des pratiques pédagogiques
- Anticiper l'évolution des effectifs et des pratiques pédagogiques
- Exploiter les potentialités offertes par le numérique
- Tenir compte des besoins de l'ensemble du personnel et de leur mission

Des espaces sains et sûrs

- Assurer une bonne qualité de l'air tout au long de la journée
- Rechercher le confort acoustique, visuel et thermique (hiver et été)
- Proposer des sanitaires propres et sûrs, de surveillance et entretien aisés
- Concilier l'ouverture du collège sur le territoire et sa sécurité

Un collège inscrit dans la transition écologique

- Optimiser les consommations d'énergie et le bilan carbone, tout en veillant à la maintenabilité
- Préserver et valoriser la biodiversité locale, en articulation avec les espaces naturels de proximité
- Sensibiliser aux enjeux d'une alimentation locale et durable
- Encourager le réemploi et les matériaux biosourcés et assurer la maintenabilité des solutions architecturales et techniques
- Favoriser les mobilités actives

Un collège ancré dans son territoire

- Représenter les principes de l'école républicaine et l'identité « Collège »
- Favoriser le partage et l'ouverture des équipements au territoire
- Proposer des espaces dédiés à l'accueil des familles

Un collège égalitaire favorisant le bien-être de tous

- Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance pour les élèves
- Prévoir des espaces attractifs et confortables
- Faire cohabiter petits-grands et assurer l'égalité filles-garçons¹
- Améliorer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Permettre l'accès à une alimentation de qualité pour tous

Les surfaces détaillées du collège du Taillan-Médoc

Au-delà d'un programme type établi pour un collège 700, le programme fonctionnel s'attache à calibrer les capacités d'accueil des établissements, selon des capacités « cibles », établies sur la base d'un effectif moyen de 25 élèves par division.

Les tableaux, pages suivantes, détaillent les surfaces utiles du programme du collège du Taillan-Médoc pour une capacité de 700 élèves.

Les infrastructures annexes aménagées à l'extérieur de l'enceinte du collège (parvis extérieur, parking visiteurs, voiries, pistes cyclables et cheminements piétons) seront réalisées par Bordeaux Métropole en charge de la desserte du collège.

La parcelle accueillera également un bâtiment associatif communal, pour lequel une emprise foncière de 500m² SDP sera réservée sur le terrain, à proximité du parking visiteurs mutualisé entre le collège et les associations communales. Ce bâtiment a vocation à héberger les activités d'associations sportives ou culturelles de la Commune du Taillan-Médoc.

<i>Unité Fonctionnelle</i>	<i>Surface unitaire</i>	<i>Unité</i>	<i>Surface utile</i>
ADMINISTRATION	263 m²		
Pôle d'accueil	96 m²		
Hall d'accueil	50 m ²	1	50 m ²
Accueil des parents	12 m ²	1	12 m ²
Bureau du PsyEN	12 m ²	1	12 m ²
Bureau du service social	12 m ²	1	12 m ²
Sanitaires PMR accueil	5 m ²	2	10 m ²
Pôle de direction	167 m²		
Direction du collège			
Bureau du principal	15 m ²	1	15 m ²
Bureau du principal-adjoint	15 m ²	1	15 m ²
Secrétariat de direction	25 m ²	1	25 m ²
Bureau du gestionnaire	15 m ²	1	15 m ²
Secrétariat du gestionnaire	12 m ²	1	12 m ²
Moyens communs			
Salle de réunion (administration et enseignants)	60 m ²	1	60 m ²
Sanitaires PMR direction	5 m ²	2	10 m ²
Archives	15 m ²	1	15 m ²
VIE DES ELEVES	368 m²		
Vie scolaire	327 m²		
Bureau du CPE	12 m ²	2	24 m ²
Bureau Vie scolaire	23 m ²	1	23 m ²
Bureau surveillants	10 m ²	1	10 m ²
Salle d'études A	100 m ²	1	100 m ²
Salle d'études B	60 m ²	1	60 m ²
Sanitaires PMR salle d'étude A	5 m ²	1	5 m ²
Foyer des élèves	105 m ²	1	105 m ²
Service santé	41 m²		
Bureau du service de santé	12 m ²	1	12 m ²
Salle de soins	12 m ²	1	12 m ²
Salle de repos	10 m ²	1	10 m ²
Sanitaire douche PMR	7 m ²	1	7 m ²
PEDAGOGIE	2 620 m²		
Espaces enseignants	116 m²		
Foyer des enseignants	80 m ²	1	80 m ²
Salle de travail collectif des enseignants	25 m ²	1	25 m ²
Sanitaire PMR enseignants	5 m ²	1	5 m ²
Sanitaires enseignants	3 m ²	2	6 m ²
Enseignement	2299 m²		
Salle d'enseignement général (EG)	60 m ²	19	1140 m ²
Petite salle d'enseignement général (EG)	35 m ²	1	35 m ²
Petit dépôt EG	8 m ²	2	16 m ²
Salle ULIS	60 m ²	1	60 m ²

Salle UPE2A	60 m ²	1	60 m ²
Salle Informatique	75 m ²	1	75 m ²
Salle d'arts plastiques	90 m ²	2	180 m ²
Salle d'éducation musicale	75 m ²	1	75 m ²
Sanitaire PMR associatif musique	5 m ²	1	5 m ²
Dépôt d'éducation musicale	8 m ²	1	8 m ²
Salle d'enseignement mixte EG/musique	60 m ²	1	60 m ²
Salle de sciences	80 m ²	4	320 m ²
Salle de préparation de sciences	30 m ²	2	60 m ²
Salle de technologie	90 m ²	2	180 m ²
Espace de préparation et de rangement techno	25 m ²	1	25 m ²
Centre de documentation et d'information			205 m²
Salle de documentation et d'information	160 m ²	1	160 m ²
Espace de travail	15 m ²	2	30 m ²
Dépôt du matériel pédagogique/archives	15 m ²	1	15 m ²

POLE EPS			1 974 m²
Education physique et sportive			1 865 m²
Salles de sport			
Salle d'éducation physique type C	1056 m ²	1	1056 m ²
avec gradins 120 pl	50 m ²	1	50 m ²
Salle d'activité type A	396 m ²	1	396 m ²
Espace vestiaires élèves			
Vestiaire élèves	20 m ²	8	160 m ²
Zone douches élèves	14 m ²	4	56 m ²
Sanitaires PMR élèves EPS	5 m ²	2	10 m ²
Sanitaires élèves EPS	3 m ²	2	6 m ²
Espace enseignants EPS			
Bureau des enseignants EPS	15 m ²	1	15 m ²
Douche/sanitaire enseignants EPS	10 m ²	2	20 m ²
Logistique générale			
Dépôt collège	40 m ²	2	80 m ²
Local entretien - stockage petit matériel	8 m ²	1	8 m ²
Local entretien - stockage machine	8 m ²	1	8 m ²
Locaux associatifs			109 m²
Dépôt associatif	20 m ²	2	40 m ²
Dépôt associatif salle A	40 m ²	1	40 m ²
Bureau associatif hand-ball	10 m ²	1	10 m ²
Comptoir associatif	12 m ²	1	12 m ²
Local entretien associatif	2 m ²	1	2 m ²
Sanitaire PMR associatif pour public	5 m ²	1	5 m ²

DEMI-PENSION			904 m²
Salle de restauration			492 m²
Salle de restauration des commensaux	40 m ²	1	40 m ²
Salle de restauration des élèves	326 m ²	1	326 m ²
Sas entrée	18 m ²	1	18 m ²
Sanitaire PMR élève restauration	5 m ²	1	5 m ²

Distribution en self	63 m ²	1	63 m ²
Zone dépose plateau	14 m ²	1	14 m ²
Sas de sortie des élèves	8 m ²	1	8 m ²
Local entretien demi-pension	8 m ²	1	8 m ²
Local dépôt salle de restauration	10 m ²	1	10 m ²
Cuisine	412 m²		
Réception-décartonnage	20 m ²	1	20 m ²
Local déchets organiques	9 m ²	1	9 m ²
Local déchets non organiques	10 m ²	1	10 m ²
Stockage produits entretien	8 m ²	1	8 m ²
Réserves neutres	20 m ²	1	20 m ²
Local stockage tubercules	5 m ²	1	5 m ²
Chambre froide négative	14 m ²	1	14 m ²
Chambre froide légumes	8 m ²	1	8 m ²
Chambre froide produits laitiers	8 m ²	1	8 m ²
Chambre froide viandes	8 m ²	1	8 m ²
Légumerie-déboitage	18 m ²	1	18 m ²
Préparations froides	24 m ²	1	24 m ²
Chambre froide produits finis	7 m ²	1	7 m ²
Préparation chaude	50 m ²	1	50 m ²
Plonge batterie et stockage batterie	18 m ²	1	18 m ²
Sas hygiene	5 m ²	1	5 m ²
Laverie vaisselle	70 m ²	1	70 m ²
Réserve produits non alimentaires	10 m ²	1	10 m ²
Local rangement vaisselle propre	12 m ²	1	12 m ²
Sanitaires PMR personnel cuisine	5 m ²	2	10 m ²
Bureau chef de cuisine	10 m ²	1	10 m ²
Salle de repos du personnel	22 m ²	1	22 m ²
Vestiaires/sanitaires du personnel F	22 m ²	1	22 m ²
Vestiaires/sanitaires du personnel H	12 m ²	1	12 m ²
Lingerie	12 m ²	1	12 m ²

FONCTIONS SUPPORT			
Maintenance			414 m²
			110 m²
Atelier de maintenance	40 m ²	1	40 m ²
Bureau agent de maintenance	10 m ²	1	10 m ²
Vestiaire agent de maintenance	5 m ²	1	5 m ²
Sanitaire PMR agent de maintenance	5 m ²	1	5 m ²
Réserve maintenance	50 m ²	1	50 m ²
Entretien des locaux			74 m²
Local entretien sanitaires cour	8	2	16 m ²
Réserve produits entretien	10 m ²	1	10 m ²
Locaux d'entretien répartis	8	6	48 m ²
Sanitaires des élèves			180 m²
Blocs sanitaires collectifs cour (dont PMR)	40 m ²	4	160 m ²
Sanitaires PMR élèves en étage	5 m ²	4	20 m ²
Locaux VDI collège			50 m²
Local technique principal VDI	10	1	10 m ²
Local technique secondaire VDI	10	4	40 m ²

LOGEMENTS DE FONCTION		160 m²	
2 Logements T4 (dont 1 en option)			
Entrée		2	80 m ²
Cuisine		3 m ²	1
Chambre 1		8 m ²	1
Chambre 2 et 3		12 m ²	1
Séjour		10 m ²	2
Cellier		23 m ²	1
Salle d'eau de la chambre 1		4 m ²	1
Sanitaire		3 m ²	1
Salle de bain		2 m ²	1
		5 m ²	1

ESPACES EXTERIEURS DANS ENCEINTE		5 925 m²	
Administration		150 m²	
Parvis intérieur		150 m ²	1
Vie des élèves		2 275 m²	
Cour de récréation		1750 m ²	1
Préau		525 m ²	1
Pédagogie		100 m²	
Classe à ciel ouvert		100 m ²	1
Education physique et sportive		1862 m²	
Plateau d'évolution sportif		1056 m ²	1
Piste de course 120m		586 m ²	1
Aire de pentabonds		220 m ²	1
Demi-pension		55 m²	
Préau de l'entrée de la demi-pension		55 m ²	1
Fonctions support		1443 m²	
Garage véhicule de service		18 m ²	1
Parking du personnel		25 m ²	35
Garage à cycles élèves		500 m ²	1
Garage à cycles personnel & associations		50 m ²	1
Aire de livraison et service			pm
Logements de fonction		40 m²	
Garage individuel logement (dont 1 garage en option)		20 m ²	2

TOTAL SURFACES COLLEGE	12 628 m²
-------------------------------	-----------------------------

ESPACES EXTERIEURS HORS ENCEINTE	1 500 m²
---	----------------------------

Parvis extérieur			pm
Parking visiteurs et dépose minute		25 m ²	40
Réserve foncière bâtiment associatif		500 m ²	1

TOTAL SURFACES COLLEGE + Autres	14 128 m²
--	-----------------------------

II.3.5 Le programme environnemental et performantiel

Au regard de la sensibilité environnementale du site d'implantation, le Département a souhaité revoir à la hausse les exigences de son référentiel environnemental et performantiel des collèges. Ainsi, le Département a missionné un bureau d'étude spécialisé dans la performance environnementale et énergétique du bâtiment afin d'établir un programme ambitieux et adapté au site retenu pour la construction du collège du Taillan-Médoc.

Parmi les objectifs ambitieux, on peut citer :

- La démarche « Bâtiment Durable Nouvelle Aquitaine » niveau bronze à minima
- L'atteinte minimale de l'équivalent niveau 1 du label bâtiment biosourcé
- L'intégration de matériaux issus du réemploi
- L'anticipation du niveau 2025 sur l'impact carbone de la RE 2020
- La perméabilité à l'air des bâtiments limitée à 0.8m³/(h.m²)
- La concentration moyenne en CO₂ dans les locaux limitée à 1000 ppm
- La récupération des eaux de pluie pour couvrir 80% des consommations en eau des sanitaires élèves et 100% de l'arrosage des espaces verts
- La valorisation de 80% en masse des déchets de chantier.

Ces objectifs sont issus de différents groupes de travail mené au sein du Département avec :

- la Direction des collèges (service mission plan collège, service énergie, service maintenance),
- la Direction de l'environnement (cellule transition énergétique, service environnement et écocitoyenneté),
- la Direction de la valorisation des ressources et des territoires (service de la ressource en eau et qualité des milieux).

Synthèse des principales exigences du programme environnemental & performantiel

Le Département de la Gironde souhaite réaliser une opération à faible consommation énergétique, exemplaire en termes de développement durable, dans un objectif d'intégration paysagère et de respect de l'environnement.

Le tableau suivant synthétise les objectifs performantiels du programme du collège du Taillan-Médoc :

Enjeu	Indicateur	Ambition	Périmètre
Performance environnementale multi-critère	Démarche BDNA	Médaille Bronze	Ensemble de l'opération
	Perméabilité à l'air Q4	0.8 m ³ /(h.m ²)	Ensemble des espaces soumis à la RE2020
	Consommation de chaleur en MWh	Engagement en phase offres	Chauffage du collège, chauffage du pôle EPS (hors gymnase), ECS de la cuisine
	Consommation d'électricité en MWh	Engagement en phase offres	Ventilation du collège et de la salle de restauration et auxiliaires de chaufferie
	Puissance spécifique CTA	Engagement en phase offres	Cuisine

Enjeu	Indicateur	Ambition	Périmètre
Performance carbone	Ic, construction	Atteinte anticipée du niveau 2025	Ensemble des espaces soumis à la RE2020
	Intégration de matériaux biosourcés	Min 18 kg/m ² SDP de matériaux biosourcés	Ensemble de l'opération
	Intégration de matériaux issus du réemploi	Engagement en phase offres	Ensemble de l'opération
Confort et santé	Confort d'été – degrés-heure de dépassement d'un seuil de confort	Le nombre d'heures en dehors de la zone de confort définie par la norme NF EN 16798 – catégorie 2, ne doit pas dépasser 2% du temps d'occupation	Espaces d'enseignement, bureaux (par échantillonnage) et restaurant
	Concentration en formaldéhyde	100 µg/m ³ en moyenne sur 30 minutes	Espaces d'enseignement, bureaux (par échantillonnage) et restaurant
	Concentration totale en COV	300 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures	Espaces d'enseignement, bureaux (par échantillonnage) et restaurant
	Concentration en CO ₂	1000 ppm	Espaces d'enseignement, bureaux (par échantillonnage) et restaurant

Le tableau suivant synthétise les exigences environnementales et énergétiques additionnelles aux objectifs performantiels précédemment cités :

Enjeu	Indicateur	Ambition	Périmètre
Performance carbone	Poids carbone de l'énergie utile du bâtiment (kgCO ₂ /m ² SDP)	Max 0.030 kgCO ₂ /kWh	Ensemble de l'opération
	Part d'ENR dans les consommations de chaleur	Min 70%	Ensemble de l'opération
Performance énergétique	Bbio	Gain de 10% sur le seuil réglementaire applicable	Ensemble des espaces soumis à la RT 2012 et la RE2020
	Cep	Gain de 10% sur le seuil réglementaire applicable	Ensemble des espaces soumis à la RT2012 et la RE2020
Consommations d'eau	Récupération des eaux pluviales	80% des consommations d'eau pour l'alimentation des chasses et le lavage des sols des sanitaires collectifs de la cour. 100% des consommation d'eau pour l'arrosage	Ensemble de l'opération

Enjeu	Indicateur	Ambition	Périmètre
Confort et santé	Confort visuel – Autonomie en lumière du jour	ALJ > 30% sur 80% des locaux	Espaces d'enseignement, bureaux, et restaurant
Imperméabilisation de la parcelle	Pourcentage d'imperméabilisation	Engagement en phase offer	Toute la parcelle
	Type de végétalisation	1 arbre de petit développement/40m ² ou 1 arbre de moyen développement/80m ²	Tous les espaces de pleine terre de la parcelle
Chantier à faible impact	Valorisation des déchets de chantier	80% en masse des déchets produits sur le chantier selon valorisés, dont 60% en valorisation matière Les bois, ferrailles ou déchets inertes doivent être valorisés à 100%	Ensemble de l'opération

III. JUSTIFICATION DU CARACTERE D'INTERET GENERAL DU COLLEGE

La création d'un collège sur la commune du Taillan-Médoc constitue une opération d'intérêt général qui permettra de répondre notamment :

- Au besoin de structurer le territoire à l'échelle départementale par un maillage d'équipement scolaires de second degré cohérents ;
- A la nécessité de développer les infrastructures scolaires en adéquation avec la croissance démographique du Nord-Ouest de la métropole bordelaise, en particulier celle du Taillan-Médoc, afin de désengorger les collèges de Saint-Aubin-de-Médoc et d'Eysines ;
- A la possibilité d'assurer la continuité relationnelle et sociale des enfants scolarisés sur la commune du Taillan-Médoc ;
- A l'impératif, dans l'intérêt des élèves, de créer des équipements scolaires de proximité en proposant une répartition géographique pertinente permettant de limiter ainsi les déplacements pendulaires des élèves taillanais vers d'autres collèges de la métropole bordelaise.

Un terrain libre d'une superficie d'environ 1,5 hectares d'un seul tenant est nécessaire pour répondre aux besoins préalablement fixés par le Département de la Gironde (accueil de 700 élèves, restaurant scolaire avec cuisine de production sur place, gymnase et salle d'activité de type A, logements de fonction, etc.).

Après analyse des sites déjà anthropisés et des terrains disponibles, il est ressorti que le secteur d'implantation du collège le long de l'Avenue de Soulac était celui qui répondait à l'ensemble des exigences induites par la création d'un établissement public d'enseignement d'une telle importance :

- situation géographique cohérente avec le maillage scolaire existant,
- superficie minimale du terrain,
- maîtrise foncière du terrain par la commune du Taillan-Médoc,
- desserte sécurisée du site,
- accessibilité du site par le réseau de transport en commun,
- facilité d'une desserte par les modes de déplacements actifs,
- cohérence au regard du schéma des mobilités de Bordeaux métropole,
- proximité d'une centralité urbaine à conforter,
- limitation de l'impact sur l'environnement comparé aux autres sites possibles (cf. Partie 2, IV)

Cette implantation le long de l'Avenue de Soulac – axe routier apaisé depuis la mise en service de la déviation de la RD 1 et qui intègre des pistes cyclables de part et d'autres de la chaussée – permettra de garantir un accès quotidien fluide et sécurisé au futur collège pour ses 700 élèves.

Ce choix d'implantation du collège au Taillan-Médoc est un acte politique fort, soutenu par le Département de la Gironde et les élus locaux.

La création d'un collège sur la commune du Taillan-Médoc constitue une opération d'intérêt général pour les motifs suivants :

1. Un nouvel équipement scolaire qui permettra de répondre aux besoins liés à la croissance démographique du Nord-Ouest de la métropole bordelaise et à la saturation des collèges du secteur

Le Plan Collèges a été adopté en 2017 afin de répondre au besoin de collèges supplémentaires en Gironde, entraîné par la forte dynamique démographique. Les études réalisées pour identifier ces besoins sont actualisées chaque année avec une mise à jour annuelle des projections démographiques.

Le cadran Nord-Ouest de la métropole bordelaise est particulièrement dynamique et attractif, ce qui a conduit le Département à créer plusieurs collèges : le Pian-Médoc permettant de délester les collèges de Parempuyre et d'Arsac, et Le Haillan permettant de délester les collèges de Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan.

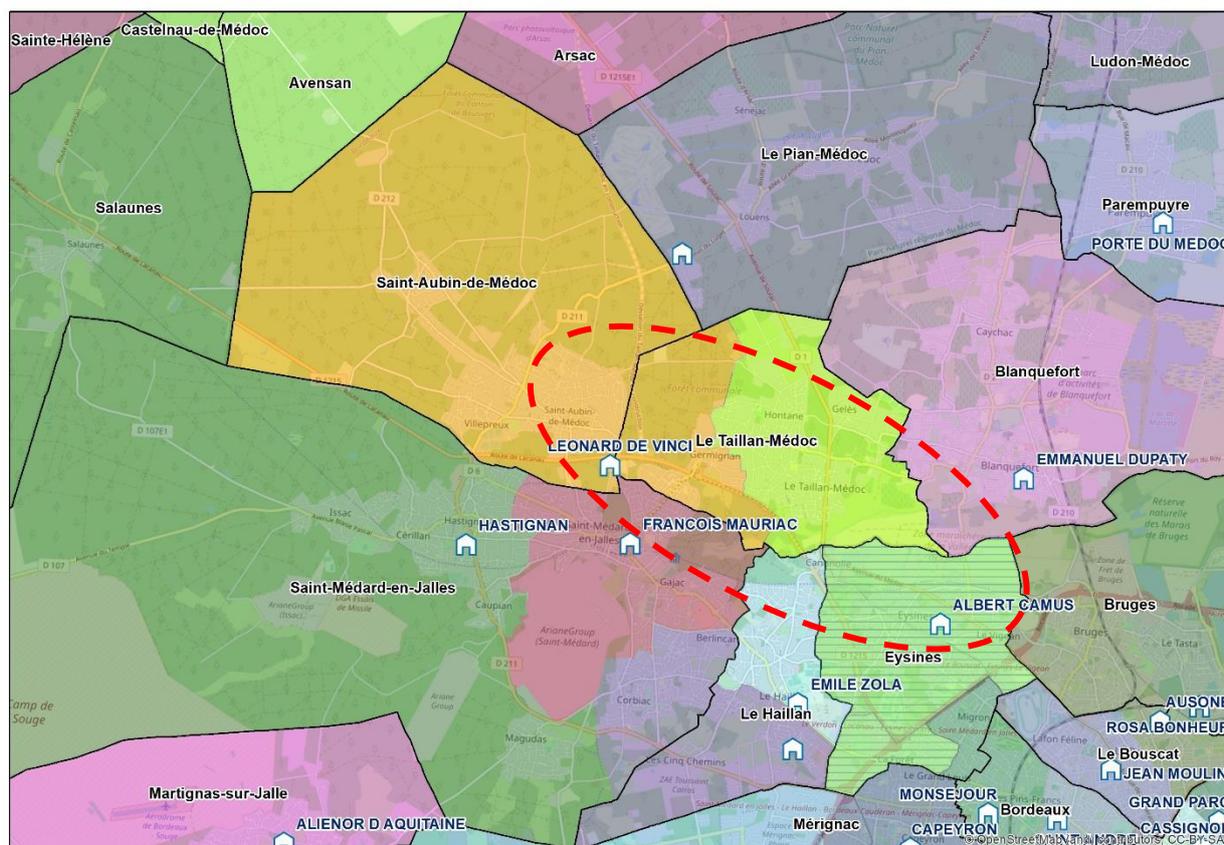
Les projections démographiques des collèges de Saint-Aubin-de-Médoc et d'Eysines montrent des tensions à venir. La zone de ces deux collèges devrait compter plus de 300 places manquantes à la rentrée 2026, avec un besoin croissant sur les années suivantes.

Le choix de construire un nouveau collège au Taillan-Médoc répond à un besoin d'offrir une capacité d'accueil supplémentaire sur cette zone, pour accueillir les 300 élèves en dépassement mais aussi pour diminuer les tensions sur les collèges d'Eysines et de Saint-Aubin d'au moins 100 élèves pour chaque collège et pour anticiper l'évolution à la hausse du nombre de collégiens sur la zone liée aux projets d'urbanisation et de transport en commun. Ce besoin ne peut être comblé par un changement de sectorisation avec les collèges alentours, car ils n'offrent pas suffisamment de places ou sont trop éloignés de la résidence des élèves :

- Au Nord des communes de Saint-Aubin-de-Médoc et du Taillan-Médoc, celle du Pian Médoc accueille un nouveau collège ouvert en 2022. Il permet de délester les collèges de Parempuyre et d'Arsac, et accueille 470 élèves la première année. Dans les prochaines années, le nombre de collégiens atteindra la capacité d'accueil du collège, soit 800 élèves.
- Au sud, la commune de Saint-Médard-en-Jalles accueille deux collèges : Hastignan (capacité 900 élèves) et François Mauriac (capacité de 750 élèves). Ces deux collèges n'offrent pas de places suffisantes pour accueillir confortablement l'ensemble des élèves en dépassement sur la zone. Le temps de trajets des élèves seraient en effet allongés et, alors que le bâti de ces collèges est actuellement vieillissant, un surplus d'effectif les mettrait en tension.
- A l'Est de la commune du Taillan-Médoc, le collège de Blanquefort est un collège de taille importante (720 élèves en 2022), rendant difficile l'accueil de collégiens supplémentaires. De plus sa situation géographique est excentrée par rapport aux habitants du Taillan.

La commune du Taillan-Médoc, avec 10 000 habitants, représente une centralité de l'ouest de la métropole bordelaise, amenée à se développer davantage. Elle est à la jonction de deux fortes zones de tension : Saint-Aubin et Eysines. Un nouveau collège au sein de la commune permettra de délester ces deux collèges en tension en offrant plus de proximité et de mobilités douces aux 500 collégiens de la zone.

Carte des secteurs et collèges à la rentrée 2022

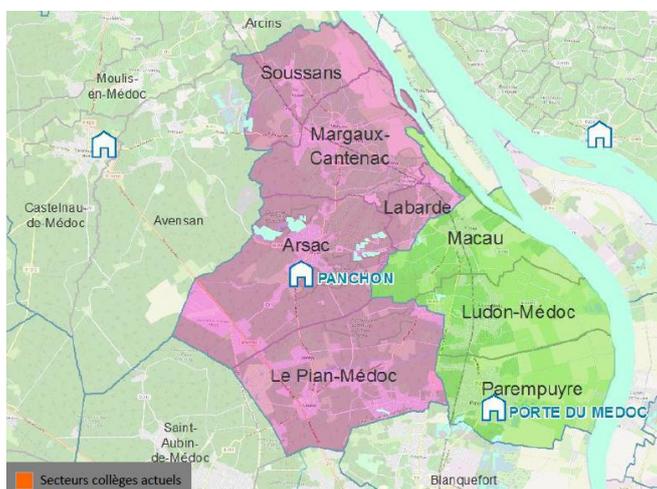
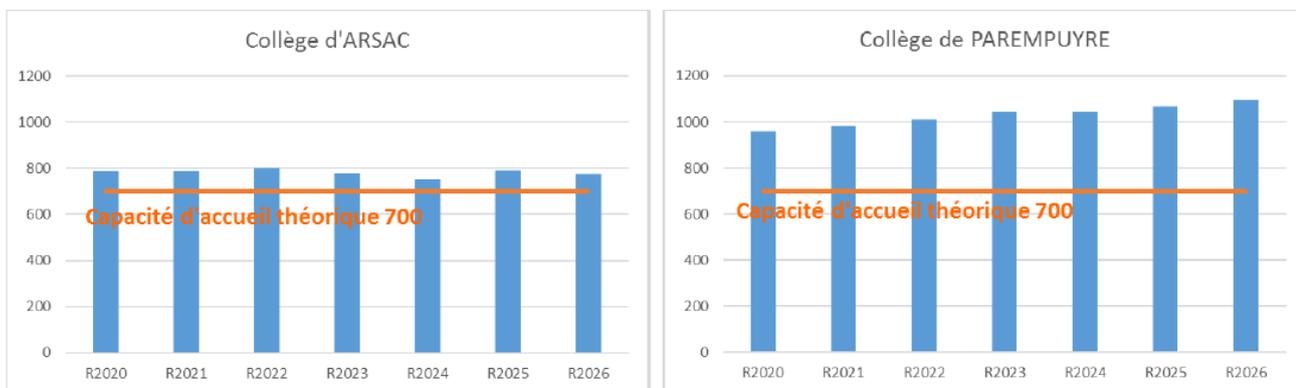


Projection d'effectifs entre 2026 et 2030

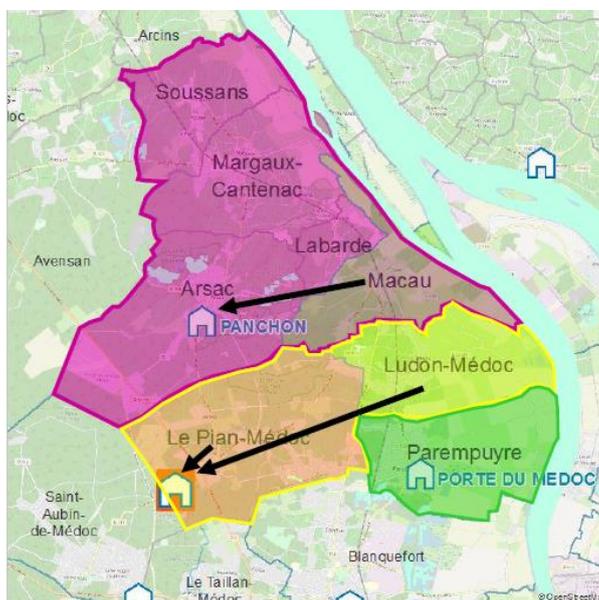
Collèges	Capacité d'accueil Enseignement général	Effectifs rentrée 2021	Seuil maximal d'effectifs ens. général atteint entre 2026 et 2030	+ Nombre d'élèves en ULIS	+ Nombre d'élèves en SEGPA
Blanquefort - Emmanuel Dupaty	900	714	~ 700	15	58
Eysines - Albert Camus	900	1 009	~ 1 000	0	0
Le Pian-Médoc	800		~ 800	0	0
Saint-Aubin-de-Médoc - Léonard de Vinci	600	721	~ 800	0	0
Saint-Médard-en-Jalles - François Mauriac	750	663	~ 600	13	0
Saint-Médard-en-Jalles - Hastingnan	900	854	~ 750	13	56

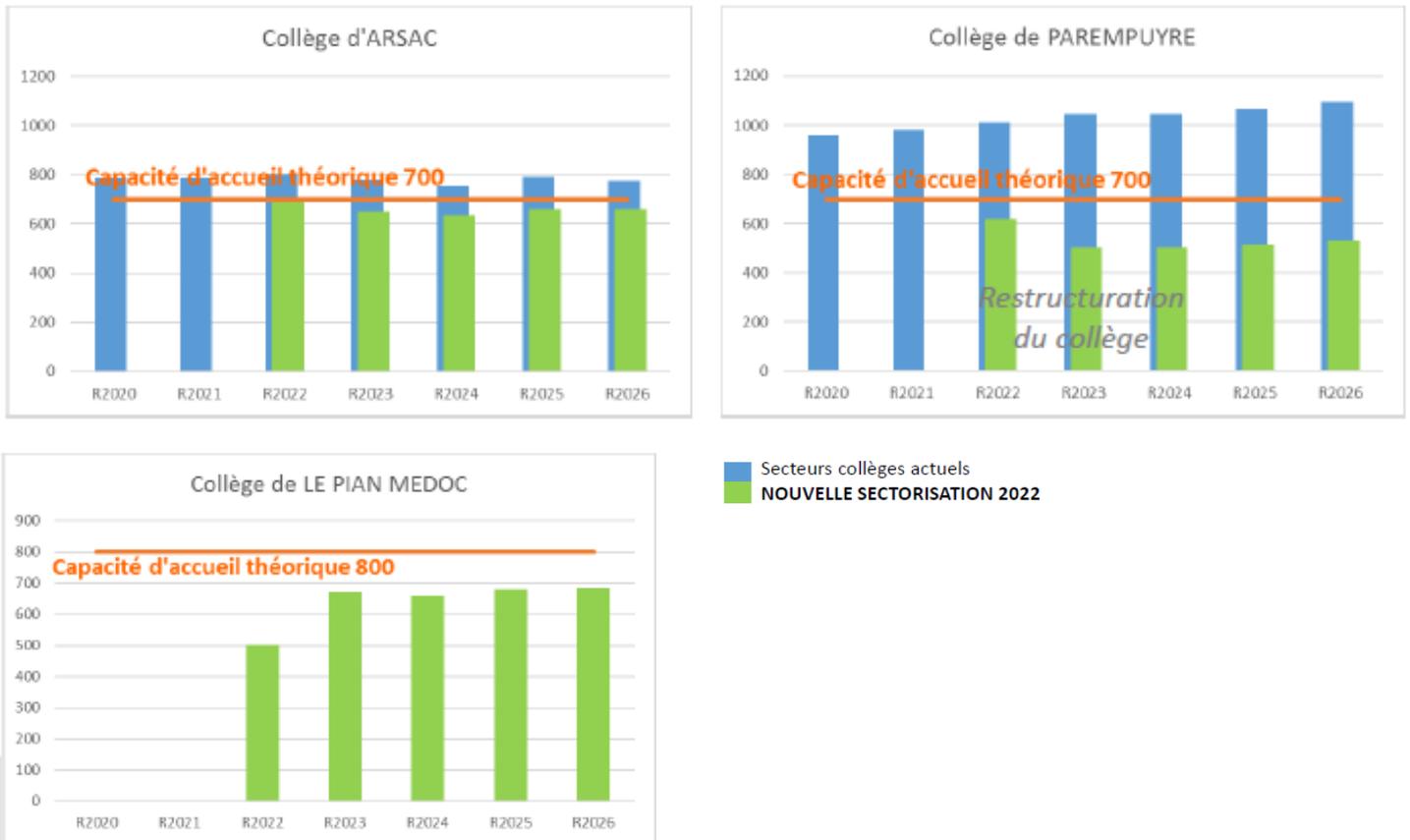
L'ouverture du collège du Pian-Médoc à la rentrée scolaire de septembre 2022 n'a pas eu d'impact sur les effectifs des collèges d'Eysines et de Saint Aubin de Médoc.

En effet, la création du collège du Pian Médoc avait pour objectif de décharger les collèges d'Arsac et de Parempuyre, qui ne disposaient plus de capacités d'accueil suffisantes pour accueillir les collégiens des communes suivantes : Soussans, Margaux-Cantenac, Labarde, Arsac, le Pian-Médoc, Macau, Ludon-Médoc et Parempuyre.



A la rentrée 2022, le collège du Pian-Médoc a ainsi accueilli les collégiens des communes du Pian-Médoc et de Ludon-Médoc. Ci-dessous, la carte de la nouvelle sectorisation rentrée 2022 suite à l'ouverture du collège du Pian-Médoc et les rééquilibrages d'effectif induits :





Selon les chiffres de l'INSEE, la commune du Taillan-Médoc comptait en 2019, 2 345 personnes scolarisées.

Le nombre de résidences principales n'a cessé d'augmenter depuis 2008, en raison de la croissance démographique soutenue observée sur la commune.

Parmi les 2 345 élèves scolarisés sur le territoire, on dénombre près de 600 élèves en âge de fréquenter un collège (*tranche d'âge 11 à 14 ans*) :

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2019

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	482	349	72,4	73,5	71,4
6 à 10 ans	686	667	97,2	96,3	98,2
11 à 14 ans	574	568	99,0	99,7	98,1
15 à 17 ans	425	403	94,8	93,4	96,4
18 à 24 ans	598	296	49,5	48,2	51,1
25 à 29 ans	380	14	3,7	4,2	3,2
30 ans ou plus	6 783	48	0,7	0,5	0,9

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

Source : INSEE, RGP 2019

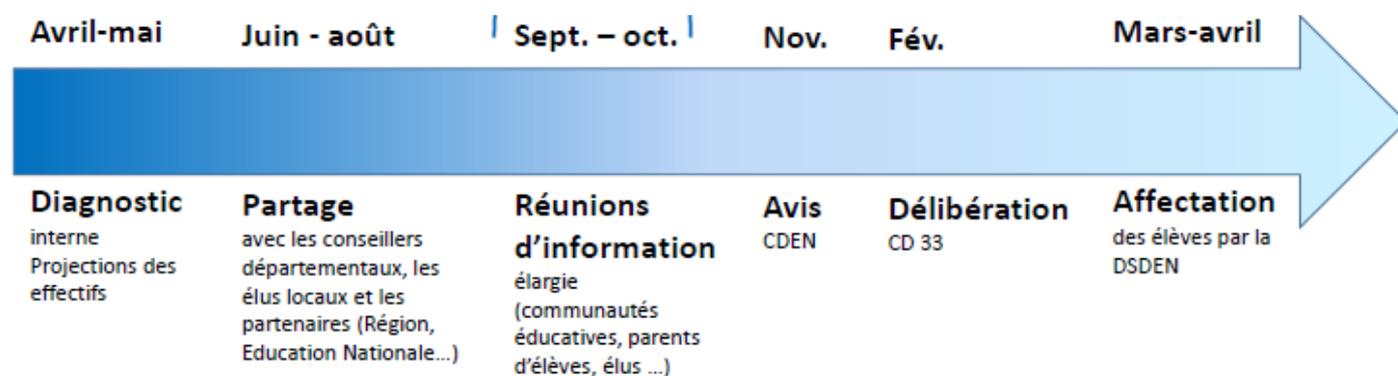
Dans l'hypothèse où l'ensemble des élèves taillanais fréquenteront le collège du Taillan-Médoc à partir de 2026, le Département a établi les projections d'effectifs suivants :

Année scolaire	Effectifs scolaires
2026-2027	400 élèves sur 3 niveaux (6èmes, 5èmes et 4èmes)
2027-2028	530 élèves
2028-2029	530 élèves
2029-2030	540 élèves
2030-2031	550 élèves

Notons par ailleurs que si l'Education Nationale décide de créer une classe ULIS, il conviendra de comptabiliser une quinzaine d'élèves supplémentaires chaque année.

D'après les prospectives démographiques, la capacité d'accueil du futur collège du Taillan-Médoc devrait donc quasiment être atteinte par les collégiens taillanais.

La mise à jour de la carte scolaire suite à la création du collège du Taillan-Médoc débutera environ 18 mois avant la rentrée 2026 selon la démarche suivante :



2. Un projet qui s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire....

....pour le secteur Nord-Ouest de la métropole

L'implantation du collège sur la commune du Taillan-Médoc correspond à un besoin non seulement, à court terme, mais également à un projet d'aménagement structurant, à plus long terme, pour répondre à la dynamique démographique du secteur Nord-Ouest de la métropole.

De plus, la construction d'un nouvel établissement renforcera le maillage territorial et permettra aux communes alentours de bénéficier d'équipements sportifs ou culturels mutualisés.

Dans le cadre de la refonte de la carte scolaire, la nouvelle répartition des collégiens permettra de réduire les tensions d'effectifs sur les collèges existants et d'organiser une nouvelle ventilation sur l'ensemble du secteur qui devrait également permettre une optimisation des déplacements scolaires.

Le collège sera par ailleurs construit sur une zone limitant le besoin de création de voiries nouvelles (secteur de la Landotte), qui dispose déjà d'un rond-point sur l'Avenue de Soulac permettant de desservir le site. L'accès au collège depuis le giratoire existant permettra d'éviter la réalisation d'un nouveau giratoire quelques mètres plus loin ou la réalisation d'un carrefour traditionnel à feu.

.... Pour la commune de Taillan-Médoc

La construction d'un collège au Taillan-Médoc s'inscrit dans un projet global d'aménagement du territoire et a pour objectif de répondre aux besoins induits par les logements issus des opérations d'aménagement en cours sur la commune.

En effet, comme l'ensemble des communes du Nord-Ouest de la métropole bordelaise, Le Taillan-Médoc subit une très forte pression démographique. La demande en logements est croissante et, à ce titre, la commune compte répondre aux objectifs de production de logements qui lui est assigné par le Programme d'Orientations et d'actions (POA) du PLUi 3.1 de Bordeaux Métropole.

Objectifs de production de logements

Logements à produire annuellement	135
dont logements locatifs conventionnés	54
dont logements en accession abordable	20

Afin de répondre aux besoins de logements sur les prochaines années plusieurs opérations d'aménagement sont en cours sur la commune.

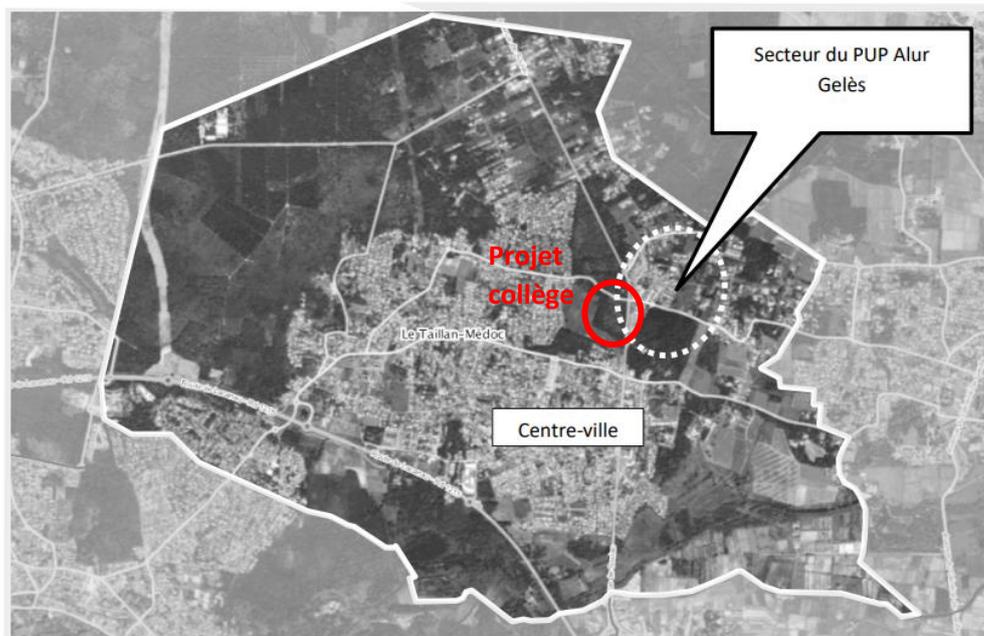
Le secteur de Gelès :

Le secteur de Gelès est le quartier le plus proche du site destiné à accueillir le collège (< 800m)

Plusieurs îlots font l'objet de projets immobiliers, au stade très avancé pour certains, au stade des études de faisabilité basées sur des fiches de lots issues des études urbaines conduites par Bordeaux Métropole, pour les autres.

Ce secteur est encore très rural ; l'accueil de nouveaux logements va nécessiter que soient réaménagées les voies de desserte pour y développer également les itinéraires doux au profit des piétons et cyclistes, notamment pour que les actuels et futurs habitants puissent rejoindre le futur groupe scolaire de Gelès en cours de réalisation par la commune, les commerces et services de proximité, les réseaux de transport en commun et le futur collège. Un Projet Urbain Partenarial (PUP) a donc été instauré par délibération de Bordeaux Métropole en date du 28 janvier 2022.

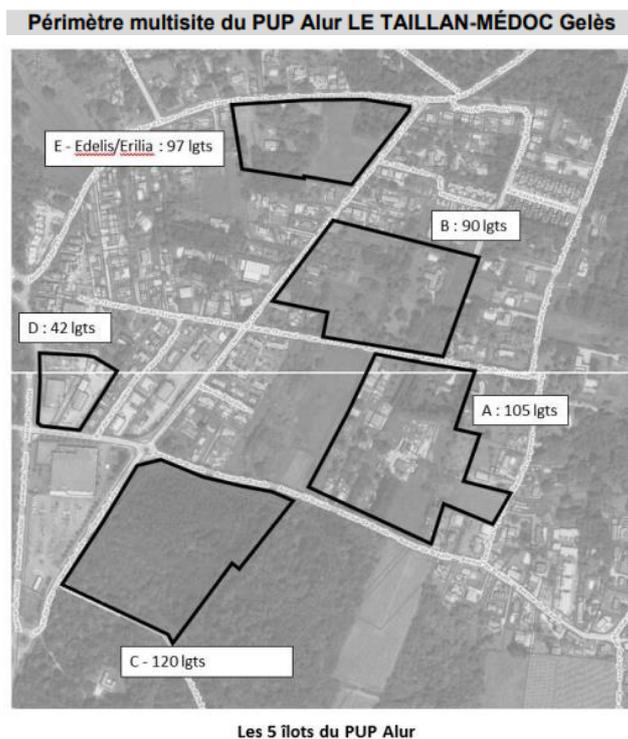
Plan de localisation du périmètre de PUP Alur LE TAILLAN-MÉDOC Gelès



Sur les 5 îlots repérés, ce sont environ 454 nouveaux logements (dont 198 logements sociaux) qui seront réalisés dans les prochaines années dans un périmètre n'accueillant aujourd'hui qu'à peine 200 logements.

Le programme prévoit la création de logements répartis comme suit :

SECTEURS du PUP ALUR	NOUVEAUX PROGRAMMES	Références Cadastres	LOGTS LIBRES	LOGTS SOCIAUX	TOTAL LOGTS
A	FICHE DE LOT février 2021	AK 95, 94, 96, 93, 92, 188, 187, 169, 91, 83, 492, 490, 491, 89, 85, 184, 185, 210	68	37	105
B	FICHE DE LOT février 2021	AK 62, 63, 64, 483, 484, 482, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75	45	45	90
C	FICHE DE LOT février 2022	AL 1p, 19p, 68p, AM 45p	60	60	120
D	FICHE DE LOT février 2021	AK 730, 732, 742, 453, 189, 118, 489, 213, 116	27	15	42
E	ERILIA	AK 136, 803, 804, 806, 809, 811	56	41	97
TOTAL			256	198	454



L'îlot E, a fait l'objet d'un permis de construire délivré au printemps 2022. Le chantier est en cours.

L'îlot C a été acheté sans condition suspensive par CDC Habitat. Les études environnementales sont en cours et une première faisabilité compatible avec la fiche de lot : 120 logements dont 60 logements sociaux (45 en LLS et 15 en BRS) devrait être établie avant la fin de l'année 2023.

Les services de la mairie rencontrent également de nombreux promoteurs intéressés par les îlots A et B et plusieurs faisabilités ont été proposées.

Le secteur du Centre-ville

Un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) est en cours sur le centre-ville. La mise en service de la déviation ouvre de nouvelles perspectives pour le confortement du cœur de ville. La mairie du Taillan-Médoc a mandaté la FAB pour les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet urbain pour le centre-ville.

La question du logement, mais aussi celle du commerce et de la création d'îlots de fraîcheur seront au cœur des réflexions menées.

Le secteur du Chai

Par délibération du 27 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a instauré un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur le secteur du Chai. L'objectif principal de cette procédure est de structurer l'urbanisation de ce secteur afin de mieux l'intégrer aux quartiers existants (urbanisme résidentiel).

Il s'agit d'un quartier de la commune pour lequel un effort conséquent a été consacré à la production d'un habitat social adapté au relogement d'une grande partie des familles des gens du voyage présentes historiquement sur le secteur.

Les travaux d'équipements publics progressent peu à peu et plusieurs projets immobiliers se dessinent.

Ce quartier en cours de construction accueillera encore plusieurs centaines de logements.

Le reste du Territoire

Les autres quartiers du Taillan sont exclusivement ou quasi exclusivement composés d'un habitat pavillonnaire réalisé essentiellement par le biais d'opérations de lotissements.

Dans ces secteurs, apparaissent çà et là quelques fonciers privés plus grands qui mutent au fur et à mesure des cessions et successions, certains grevés de SMS (Servitude de Mixité Sociale) au PLU. La commune y favorise l'implantation de logements essentiellement en format individuel / individuel groupé afin de respecter le calme et le cadre de vie des habitations riveraines. Ces secteurs connaissent également une mutation par la multiplication de division foncière ouvrant de nouveaux terrains à bâtir au sein de zones pavillonnaires déjà constituées.

3. Une implantation géographique avantageuse à l'échelle du Nord-Ouest de la métropole

Dans le secteur du Nord-Ouest de la métropole, la commune du Taillan-Médoc apparaît donc comme la commune la mieux placée sur le plan géographique pour accueillir le nouvel établissement.

Le choix d'implantation au Taillan-Médoc répond en effet à 2 objectifs :

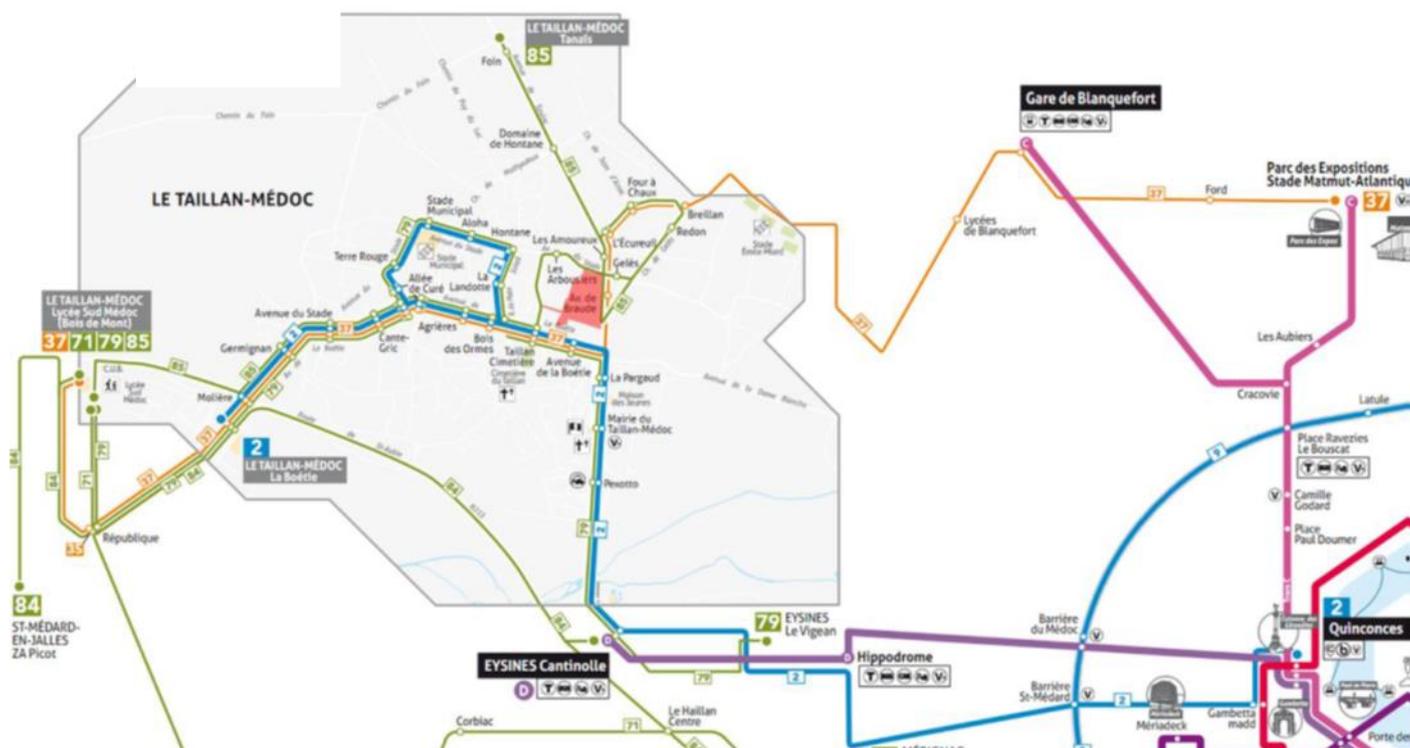
- la réduction des temps de transports scolaires des élèves, qui génèrent de la fatigue, pour favoriser leur parcours de réussite ;
- la nécessité de compléter le réseau des collèges sur un territoire de plus en plus attractifs et d'y renforcer le service public d'éducation.

La commune du Taillan-Médoc a accepté, après études et analyses approfondies de différents sites (cf. Partie 2), de mettre à disposition du Département de la Gironde un terrain situé à 600 m du centre-ville le long de l'Avenue de Soulac et présentant plusieurs avantages :

- ❖ En terme de répartition géographique des élèves, l'emplacement du futur collège permettra d'accueillir facilement les élèves de la commune qui résident pour la majorité à moins de 2km du projet de collège.

- ❖ En terme de facilité de desserte par les transports en commun, l'implantation de ce collège bénéficiera d'une localisation stratégique sur un axe bien desservi par les transports en commun (4 lignes de bus accessibles à moins de 500m du collège : n° 2, 37, 79, 85). L'arrêt de tramway D « Eysines Cantinolle » est quant à lui plus éloigné, à 2.5 km soit 30 min à pied.

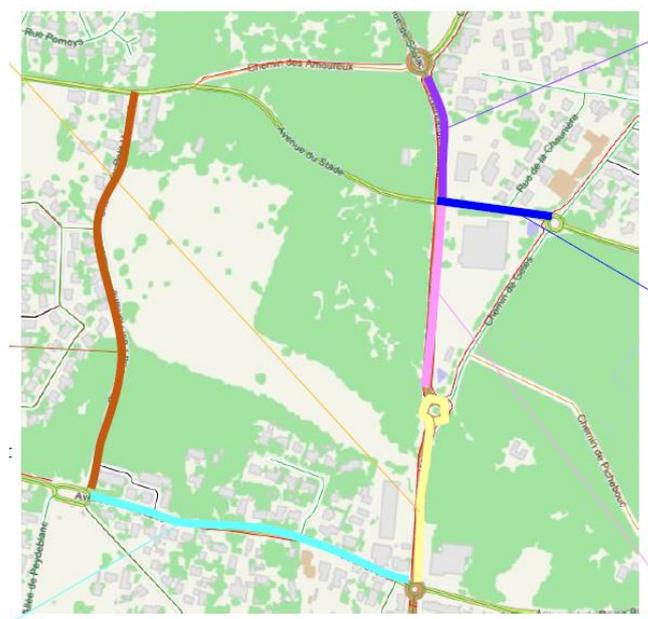
Desserte du secteur par les transports en commun



Les arrêts proches du site



Les cheminements doux vers les arrêts



- ❖ En terme de maillage de voiries : Historiquement, la commune du Taillan-Médoc constitue le principal accès vers le Médoc. Le terrain destiné à accueillir le collège est desservi par une voie structurante (l'Avenue de Soulac), qui permet de rejoindre la rocade de Bordeaux en 10min par le sud et qui traverse le Médoc au nord.

La suppression du transit poids-lourd et la réduction importante du trafic véhicules depuis l'ouverture de la déviation, amène l'équipe municipale à vouloir réconcilier les taillanais avec l'avenue de Soulac, qui a trop longtemps été une cicatrice traversant la ville.

L'arrivée d'un collège ouvert sur cette avenue et le projet de cœur de ville menée par « la FAB » permettront de répondre à cet objectif majeur.

- ❖ En terme d'accès et de desserte : L'accès au collège depuis l'Avenue de Soulac sera sécurisé grâce au giratoire existant qui constituera l'accès principal à ce dernier. L'existence d'un giratoire donnant directement sur le site permettra d'éviter la réalisation d'un autre giratoire ou d'un carrefour traditionnel à feu sur l'Avenue de Soulac.

Vue sur le giratoire existant, futur accès au site

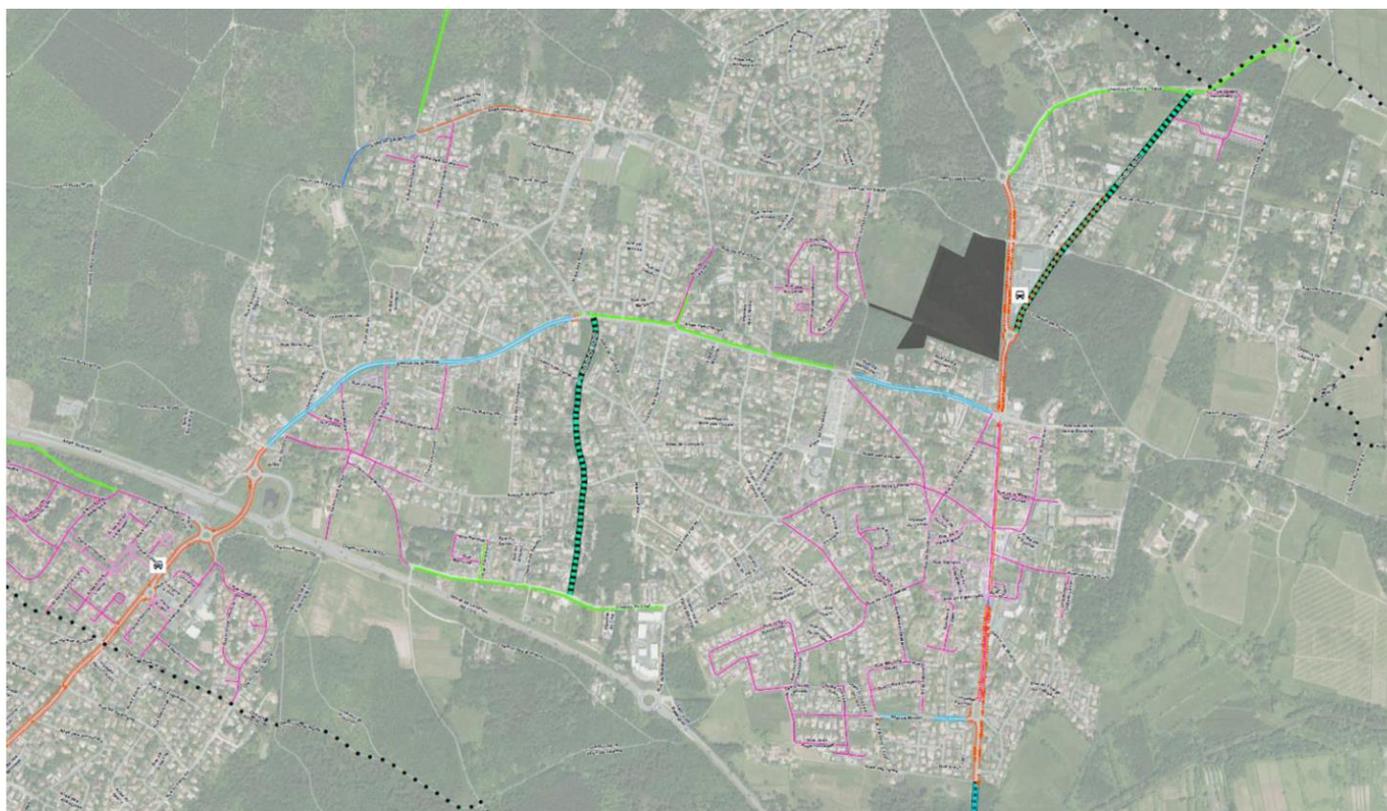


L'accès au collège depuis le giratoire existant de l'Avenue de Soulac comporte de nombreux avantages, notamment :

- Une sécurité accrue : le giratoire existant permettra de réduire les points de conflits entre les véhicules qui circuleront le long de l'Avenue de Soulac et ceux qui entreront/sortiront du collège.
- Une vitesse réduite : contrairement à une intersection dont le feu de circulation est vert, les véhicules doivent ralentir pour circuler dans un carrefour giratoire.
- Un accroissement de la capacité : un giratoire permet de mieux gérer un nombre élevé de véhicules qui effectuent des tournées à gauche plutôt qu'en intersection traditionnelle. Or ici, la majorité des visiteurs et parents d'élèves déposant leur enfant au collège arriveront depuis le centre de la commune, ce qui nécessite une tournée à gauche.
- Une meilleure fluidité du trafic : il faut moins de temps pour céder le passage à l'entrée d'un carrefour giratoire que d'attendre le feu vert à une intersection ou encore d'attendre de pouvoir s'insérer dans la circulation à un panneau d'arrêt.
- Une diminution du fonctionnement au ralenti et de la pollution atmosphérique : La réduction du temps passé à une intersection entraîne une diminution de la consommation de carburant et une meilleure qualité de l'air grâce à la diminution des émissions.

- ❖ En terme de maillage de liaisons douces : le terrain est bordé à l'est, le long de l'Avenue de Soulac, par 2 pistes cyclables unidirectionnelles reliées au centre-ville. Par ailleurs, l'accès sera facilité le long de l'avenue de la Boétie, et de façon plus générale grâce à une bonne desserte en modes de déplacement doux de la commune. A terme, le terrain sera également facilement accessible à vélo ou à pied via les voies vertes à l'Ouest et au Nord-Est.

Plan des aménagements cyclables existants et en projet sur la commune du Taillan-Médoc



Légende

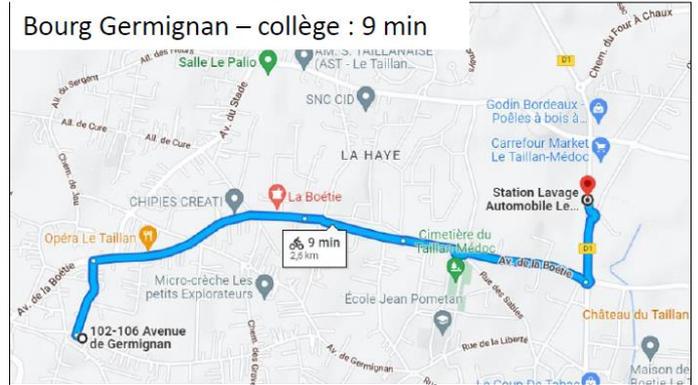
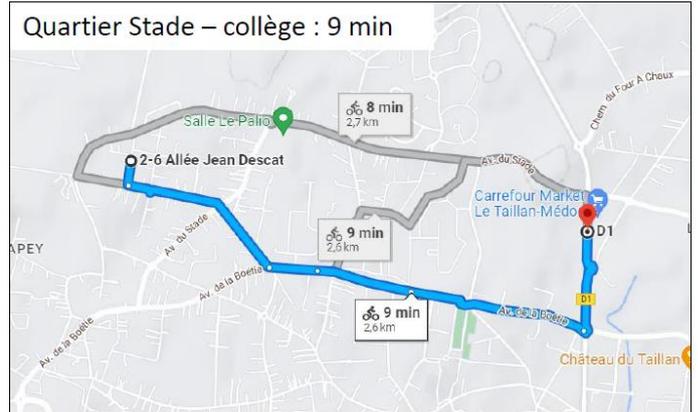
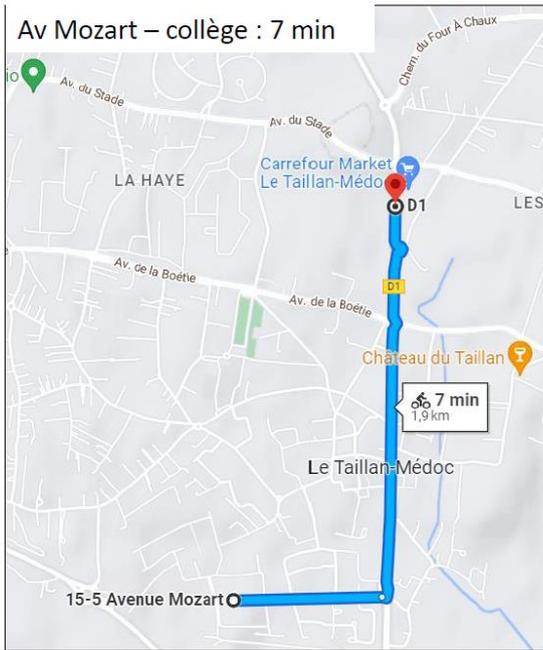
Aménagement cyclable

- Bande cyclable
- Bande cyclable double sens
- Double sens cyclable
- Piste cyclable bidirectionnelle
- Piste cyclable unidirectionnelle
- Voie verte
- Zone 30 double sens
- Zone 30 sens unique
- Zone de rencontre

Aménagement cyclable en projet

- ■ ■ ■ Voie verte
- Aire de covoiturage existante
- ⋯ limite de commune (périmètre)

Temps de trajet à vélo depuis les quartiers résidentiels environnants



Accès en deux-roues – desserte par quartier

Quartier Gelès :

- Av Soulac : bien aménagée mais à revoir au droit du collège
- Av Four à Chaux et Gelès bien aménagées (ou en projet)
- question de la traversée de l'avenue de Soulac
- avenue de Braude non aménagée

Av Soulac nord : pistes bilatérales unidirectionnelles, à revoir pour l'accès au collège



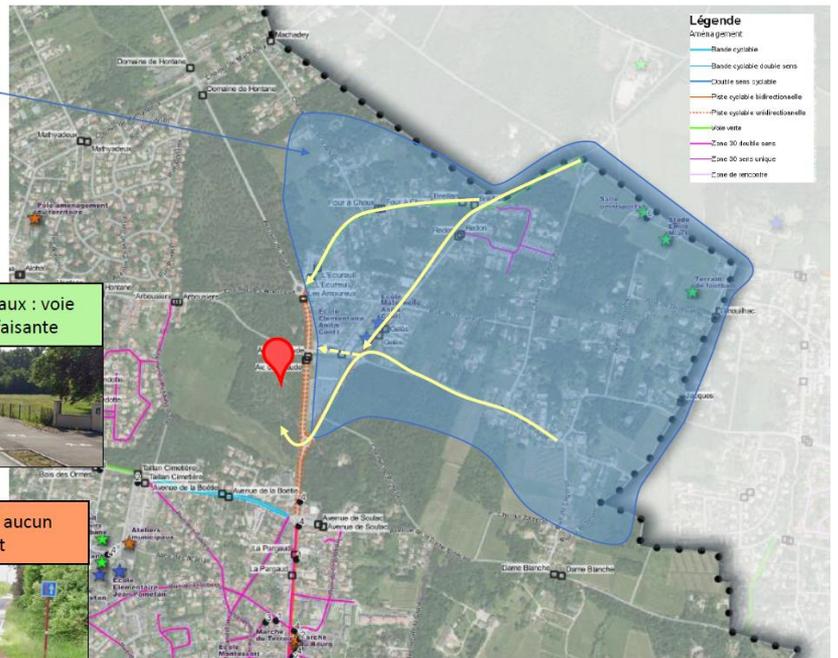
Chemin du Four à Chaux : voie verte, qualité satisfaisante



Chemin de Gelès : voie verte (en partie en projet), qualité satisfaisante



Avenue de Braude : aucun aménagement



Quartiers Centre :

- Av Soulac bien aménagée mais point sensible de l'intersection (giratoire) avec avenue de la Boétie
- avenue de la Dame Blanche non aménagée
- avenue de la Boétie : bandes cyclables

Av Soulac sud : piste unilatérale bidirectionnelle, qualité satisfaisante



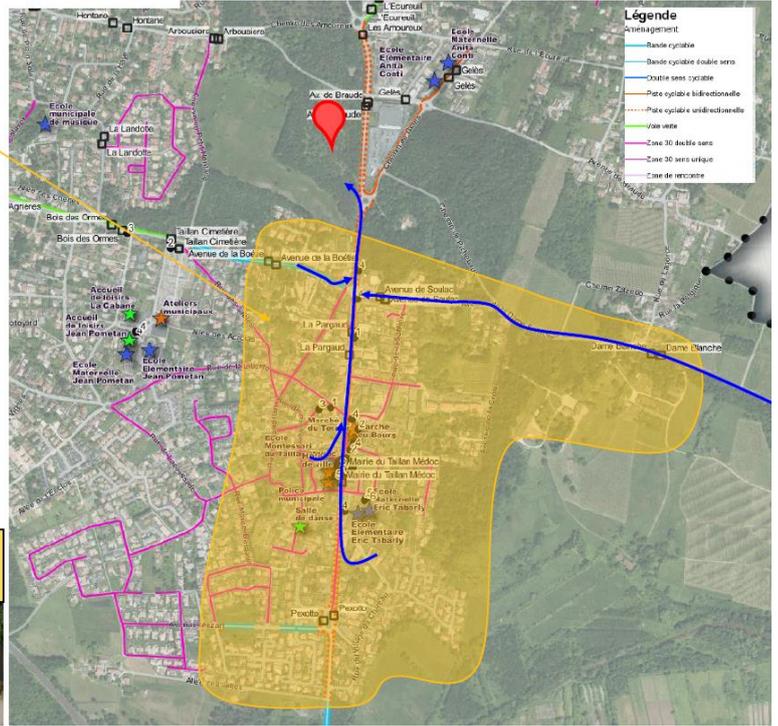
Avenue de la dame blanche : aucun aménagement



Giratoire Soulac/Boétie : discontinuité



Avenue de la Boétie (portion est) : bandes cyclables, qualité moyenne



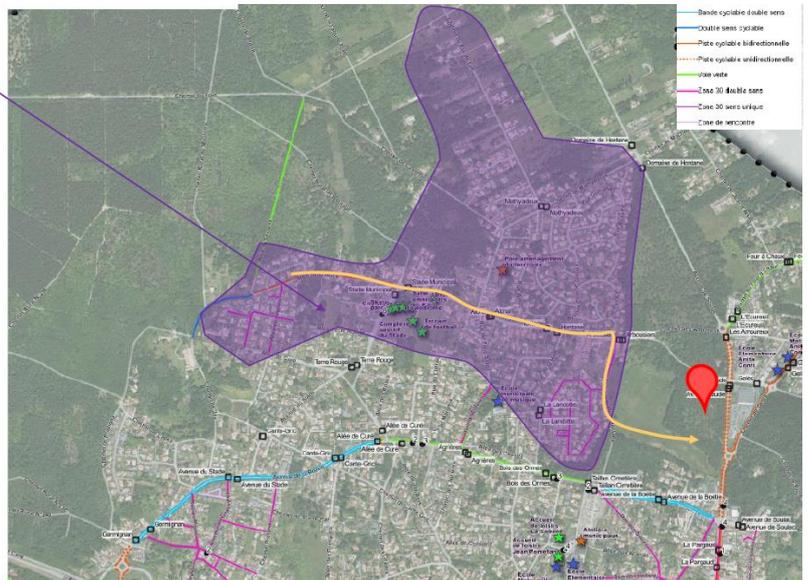
Quartier stade :

- Av du Stade : non aménagée
- Chemin du Petit Hontane : non aménagé

Chemin du Petit Hontane : aucun aménagement



Avenue du Stade : aucun aménagement



4. Un projet d'établissement qui permettra de mutualiser les équipements

L'implantation du collège sur la commune du Taillan-Médoc est une opportunité pour la collectivité d'élargir son offre d'équipements et plus particulièrement grâce à la mutualisation du gymnase de type C, de la salle d'activité de type A, du plateau sportif extérieur, de la piste d'athlétisme, de l'aire de pentabond, d'une salle de musique et d'une grande salle d'étude.

Hors temps scolaire, ces équipements propres au collège pourront être accessibles aux associations taillanaises pour leurs pratiques sportives et culturelles (soir, week-end et vacances scolaires).

5. Un projet de construction durable

Les objectifs de l'opération consistent à :

- ❖ S'inscrire dans un projet d'urbanisation future. Le collège du Taillan-Médoc constituera un signal fort pour l'aménagement de la commune et de la métropole.
- ❖ Assurer une bonne compréhension de l'organisation de l'équipement scolaire à la fois pour les collégiens et le personnel, et pour les associations utilisant les locaux hors temps scolaire. La conception des différents espaces devra favoriser leur appropriation par les différents usagers et procurer un sentiment de sécurité et de bien-être.
- ❖ Assurer une bonne lisibilité des flux et des accès au collège, promouvoir l'usage des mobilités douces.
- ❖ Concevoir un bâtiment écoresponsable devant s'intégrer dans son contexte local et dans l'environnement naturel et paysager du site.
- ❖ Favoriser l'utilisation de matériaux locaux, biosourcés ou encore de réemploi, réduire l'impact carbone du bâti
- ❖ Concevoir un bâtiment sain pour ses usagers, maîtrisant le confort thermique, acoustique et visuel, et assurant une bonne qualité de l'air intérieur.
- ❖ Maîtriser l'économie globale de l'opération dans le respect du budget alloué et limiter les consommations énergétiques en exploitation.
- ❖ Maîtriser le calendrier avec une ouverture du collège prévue à la rentrée scolaire 2026.

Ce collège s'inscrit en outre dans la démarche « Bâtiment Durable Nouvelle Aquitaine » (BDNA) au niveau bronze à minima.

CONCLUSION

Le projet de création d'un collège au Taillan-Médoc répondra aux enjeux :

- de croissance démographique à court et moyen terme de cette frange de l'agglomération bordelaise,
- de saturation des collèges du secteur du Nord-Ouest de la métropole et plus particulièrement des collèges d'Eysines et Saint-Aubin-de-Médoc,
- de renforcement de la centralité urbaine du Taillan-Médoc, commune périphérique pavillonnaire de la métropole bordelaise en privilégiant une implantation au contact immédiat du centre-ville pour favoriser la proximité des déplacements et la synergie avec les équipements scolaires existants,
- de mutualisation des équipements du collège avec les associations de la commune (pôle sportif, salle de musique et grande salle d'étude).

Ainsi, l'intérêt général du projet de collège est justifié par ses objectifs quantitatifs (accueil de nouveaux collégiens dans un secteur en tension démographique) et qualitatifs (conforter la vocation multifonctionnelle du centre-ville du Taillan-Médoc).